Bureau du vérificateur général du Canada

Budget des dépenses 2011-2012

Rapport sur le rendement

Approuvé

Michael Ferguson, FCA
Le vérificateur général du Canada

Honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre la

Direction des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais)
Télécopieur : 613-957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042
Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

N° de catalogue FA1-14/2012F-PDF
ISSN 2291-0131

Table des matières

Message du vérificateur général du Canada 1

Sommaire du rendement 3

Section I — Vue d'ensemble 5

Notre fonction 5

Nos activités 5

Résultat stratégique et sommaire du rendement 8

Section II — Faire rapport sur les résultats 11

Nos priorités pour l'exercice 2011-2012 11

Faits saillants du rendement par gamme de produits 12

Rendement organisationnel 19

Rendement financier 25

Notre contribution internationale 25

Section III — Informations supplémentaires 27

États financiers 27

Tableaux financiers 45

Rémunération au rendement 47

Rapport sur la dotation 48

Engagements en faveur du développement durable 51

Liste des audits de performance 52

Liste des examens spéciaux 54

Liste des audits et des revues internes 54

Nos indicateurs et mesures de rendement 55

Message du vérificateur général du Canada

Michael Ferguson, FCA
Vérificateur général du Canada

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport sur le rendement de 2011-2012* du Bureau du vérificateur général du Canada pour la première fois au nom du Bureau. Dans l'ensemble, nous avons connu une bonne année. Nous avons réussi à maintenir un niveau de productivité élevé et à opérer en douceur deux transitions de la direction. Le présent rapport résume les résultats que nous avons obtenus et les activités que nous avons menées.

Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue des études et des audits d'états financiers et de performance indépendants portant sur des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État et d'autres entités. Nous réalisons également des audits des pouvoirs publics du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Nos rapports soulignent les secteurs qui exigent de l'attention, recommandent des améliorations et mettent en évidence les pratiques exemplaires. Ils sont présentés directement au Parlement, aux assemblées législatives des territoires ou aux conseils d'administration des sociétés d'État.

Grâce à nos rapports et à notre participation aux audiences des comités parlementaires, nous donnons aux parlementaires et aux législateurs territoriaux des informations et une assurance objectives en vue de les aider à s'acquitter d'une de leurs grandes missions, à savoir autoriser et surveiller les dépenses et les activités publiques.

Au cours de l'exercice 2011-2012, nous avons réalisé tous les travaux d'audit prévus, notamment 145 audits d'états financiers, audits de performance, examens spéciaux de sociétés d'État, et présenté d'autres rapports.

Selon le sondage mené auprès des entités que nous auditons, celles-ci croient toujours en l'utilité de nos travaux. Nous sommes particulièrement heureux de constater que la haute direction des ministères attache une valeur à nos rapports qui dépasse les objectifs que nous avions fixés pour tous les audits réalisés.

Le Bureau avait établi deux priorités stratégiques pour 2011-2012 : bien gérer la transition liée à l'arrivée d'un nouveau vérificateur général et mettre en œuvre avec succès le Projet de renouvellement des méthodes d'audit lancé en 2009.

Sheila Fraser a pris sa retraite à la fin de mai 2011, après un mandat de dix ans à titre de vérificatrice générale. Le sous-vérificateur général, John Wiersema, a été nommé vérificateur général par intérim jusqu'à ma nomination à ce poste le 28 novembre 2011. Je suis reconnaissant à mes deux prédécesseurs d'avoir si bien présidé aux destinées de notre organisation en bâtissant et préservant un bureau fort et dynamique capable de réussir une double transition au sein de sa direction sans problème.

La deuxième priorité stratégique du Bureau était de mettre en œuvre avec succès le Projet de renouvellement des méthodes d'audit. Je suis heureux d'indiquer que le projet a été mené dans le respect des échéances établies et des budgets fixés. Le lancement des méthodes actualisées a commencé en novembre 2011. Nous sommes en voie de terminer la mise en œuvre de ce projet d'ici à la fin de 2012, conformément à notre plan de travail révisé.

S'inscrivant dans la démarche fédérale visant à faire reculer le déficit, le Bureau a procédé à son propre examen stratégique et fonctionnel des dépenses afin de trouver des possibilités de réaliser des économies. La proposition présentée en octobre 2011 prévoit une réduction des dépenses de plus de 6,5 millions de dollars (8 %) et une baisse des effectifs d'environ 10 %. Elle permettra non seulement de faire des économies, mais aussi d'accroître la cohérence de la couverture de nos audits dans toutes les organisations fédérales. Après avoir obtenu les modifications législatives nécessaires, nous avons commencé à mettre en œuvre les réductions budgétaires et à réduire nos effectifs.

Le Bureau du vérificateur général est resté l'un des meilleurs employeurs, selon son personnel et des organismes externes. Selon le sondage mené auprès des employés de 2012, l'engagement des employés est à son plus haut niveau. Pour la cinquième année consécutive, le Bureau a été nommé l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada, l'un des meilleurs employeurs dans la région de la capitale nationale et l'un des meilleurs employeurs pro-famille au Canada. De plus, nous sommes fiers d'avoir été désignés, pour la première fois, comme l'un des meilleurs employeurs pour les Canadiens de plus de 40 ans.

Je suis très admiratif devant le dévouement et le professionnalisme dont fait preuve le personnel du Bureau du vérificateur général du Canada. La réputation que le Bureau s'est bâtie au fil des ans repose sur ses employés. À l'aube de mon mandat de vérificateur général du Canada, je me réjouis de collaborer avec eux afin de continuer à aider le Parlement à surveiller les dépenses publiques et les résultats du secteur public.

Michael Ferguson, FCA
Vérificateur général du Canada
Le 12 septembre 2012

Sommaire du rendement

Dans l'ensemble, le Bureau est satisfait de son rendement pour l'exercice 2011-2012.

Faits saillants

Nous avons réalisé tous les audits prévus à temps, à trois exceptions près. Deux rapports d'audit de performance — l'Administration du Sénat du Canada et l'Administration de la Chambre des communes — devaient être déposés à l'automne 2011. Toutefois, leur dépôt a été retardé jusqu'en juin 2012. La troisième exception concerne un rapport de suivi destiné aux gouvernements territoriaux, dont le dépôt a été reporté de février à juin 2012. En outre, nous avons réalisé trois audits de performance qui n'avaient pas été prévus dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2011-2012. Tel que requis, nous avons réalisé tout notre travail conformément aux nouvelles normes de comptabilité et d'audit.

Les sondages menés auprès des présidents des conseils et des comités d'audit indiquent qu'ils trouvent toujours notre travail utile. D'ailleurs, les résultats provenant des présidents des comités d'audit atteignent presque les résultats record que nous avions obtenus en 2009-2010. Les réponses aux sondages formulées par les cadres supérieurs des organisations que nous auditons démontrent toujours qu'ils attachent de la valeur à notre travail.

Dans l'ensemble, nous avons réalisé le Projet de renouvellement des méthodes d'audit en respectant les échéances et le budget. Les derniers volets seront mis en œuvre d'ici le 31 décembre 2012, conformément à notre plan de travail révisé.

Nous avons entrepris un examen stratégique et fonctionnel du Bureau. De plus, nous avons amorcé une collaboration avec le gouvernement pour nous assurer que les changements législatifs que requiert notre mandat sont présentés au Parlement de façon à nous permettre de concrétiser notre proposition de réductions du budget et de l'effectif.

Selon le sondage que nous avons mené auprès des employés en 2012, la motivation des employés demeure très élevée, 95 % d'entre eux se disant fiers de travailler pour le Bureau.

Résultats de nos travaux

Cette année, notre participation aux comités parlementaires a été moins importante. Le pourcentage des audits de performance qu'ils ont étudiés a diminué, passant de 62 % à 43 %. Quant au nombre d'audiences auxquelles nous avons participé comparativement au nombre de jours de séance du Parlement, il a également diminué.

Dans notre dernier rapport *Le Point*, qui a été déposé en juin 2011, nous avons constaté que les ministères avaient réalisé des progrès satisfaisants à l'égard de 62 % des 42 recommandations formulées dans nos audits initiaux.

Pour ce qui est des deux examens spéciaux que nous avons réalisés au cours de l'exercice 2011-2012, nous n'avons relevé aucun défaut grave.

Au cours du présent exercice, les organisations concernées ont donné suite à 52 % des réserves et des « autres questions » que nous avions formulées dans nos rapports d'audit d'états financiers pour l'exercice 2010-2011. Seulement 4 des 14 réserves auxquelles on n'a pas donné suite avaient trait à des

questions d'audit ou de comptabilité. Les 10 autres concernaient le non-respect des autorisations, surtout le fait de ne pas avoir déposé les rapports annuels à temps.

Les ministres fédéraux ont répondu dans une proportion de 96 % aux pétitions en matière d'environnement dans le délai de 120 jours prévu, soit le même pourcentage qu'au cours de l'exercice 2010-2011.

Secteurs à améliorer

Nous avons apporté des changements visant à renforcer la responsabilisation interne de la gestion des budgets des directions et nous prenons d'autres mesures pour améliorer la responsabilisation interne de la gestion des budgets des audits pris individuellement.

Autres initiatives

En 2012-2013, nous entreprendrons une révision approfondie du plan stratégique du Bureau sous la direction du nouveau vérificateur général afin de trouver des possibilités d'améliorer le fonctionnement de notre organisation et d'accroître l'incidence de nos travaux.

Section I — Vue d'ensemble

Notre fonction

Le Bureau du vérificateur général du Canada est le bureau d'audit législatif du gouvernement fédéral. Il est également l'auditeur législatif des trois territoires. Nous effectuons des études et des audits indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, aux gouvernements et à la population canadienne. Grâce à nos rapports et à nos témoignages lors des audiences parlementaires, nous aidons le Parlement et les assemblées législatives des territoires dans leurs travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement.

Nos activités

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement. Il est indépendant du gouvernement et il relève directement du Parlement. La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que d'autres lois et décrets établissent ses responsabilités, lesquelles ont trait à l'audit législatif et, dans certains cas, à la surveillance des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État, des gouvernements des territoires et d'autres entités.

Les principales activités d'audit législatif du Bureau sont les suivantes :

- les audits d'états financiers;
- les audits de performance;
- les examens spéciaux;
- les activités de surveillance du développement durable et les pétitions en matière d'environnement;
- les évaluations des rapports sur le rendement des agences.

Audits d'états financiers

Nos audits d'états financiers fournissent l'assurance que les états financiers sont présentés fidèlement, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque cela est exigé, nous donnons l'assurance que les organisations auditées respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les autorisations législatives qui sont pertinentes pour l'audit des états financiers. Nous auditons également les états financiers des sociétés d'État des gouvernements fédéral et territoriaux et ceux d'autres organisations. Nous auditons les états financiers sommaires du gouvernement du Canada et les états financiers de chacun des trois territoires (le Nunavut, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest).

Si, pendant notre travail d'audit des états financiers, nous prenons connaissance de lacunes ou de possibilités d'amélioration dans des domaines comme l'information financière et les contrôles internes, nous formulons des recommandations à l'intention de la direction. Nous fournissons aussi information et conseils aux comités d'audit afin de les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions de surveillance de l'information financière et des contrôles internes.

Audits de performance

Les audits de performance permettent de déterminer, en fonction de critères établis, si les programmes gouvernementaux sont gérés en accordant toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficience et aux effets sur l'environnement, et si le gouvernement dispose de mécanismes pour évaluer l'efficacité de ces programmes et faire rapport à ce sujet. Dans nos rapports, nous formulons des recommandations concernant les lacunes les plus graves que nous avons recensées.

La *Loi sur le vérificateur général* donne au Bureau le pouvoir de déterminer les secteurs du gouvernement qu'il examinera dans le cadre de ses audits de performance. Nous pouvons décider d'auditer soit un seul programme ou une seule activité du gouvernement, soit un secteur de responsabilité faisant intervenir plusieurs ministères ou organismes, soit une question qui concerne plusieurs ministères et organismes. Nous tenons compte des demandes d'audit reçues des comités parlementaires. Cependant, c'est le vérificateur général qui décide, en dernière analyse, des sujets des audits.

Examens spéciaux

Nos examens spéciaux permettent d'évaluer les moyens et les méthodes qu'utilisent les sociétés d'État. Dans le cadre d'un examen spécial, nous présentons au conseil d'administration de la société une opinion, à savoir s'il existe ou non une assurance raisonnable que ses moyens et ses méthodes ne comportent aucun défaut grave. Un défaut grave est une faiblesse majeure qui pourrait empêcher la société d'obtenir l'assurance raisonnable :

- que ses actifs sont protégés et contrôlés;
- que ses ressources sont gérées de manière économique et efficiente;
- que ses activités sont menées de manière efficace.

En plus de signaler les défauts graves, nos examens spéciaux permettent de mettre en lumière les moyens et les méthodes qui favorisent la réussite et fournissent au conseil d'administration des renseignements et des recommandations sur les possibilités d'amélioration.

Toutes les sociétés d'État mères, à l'exception de deux, doivent faire l'objet d'un examen spécial par le Bureau au moins une fois tous les dix ans. Les deux exceptions à cette règle sont la Banque du Canada, qui n'est pas soumise à cette obligation, et l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada qui, en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada*, doit faire l'objet d'un examen spécial par un auditeur choisi par le conseil d'administration.

Activités relatives au développement durable et pétitions en matière d'environnement

Le commissaire à l'environnement et au développement durable aide le vérificateur général à s'acquitter de ses fonctions en matière d'environnement et de développement durable. Le commissaire effectue des audits de performance afin de surveiller la gestion, par le gouvernement, des questions liées à l'environnement et au développement durable. Au nom du vérificateur général, il signale au Parlement les questions qui doivent être portées à son attention.

En vertu de la *Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto*, le commissaire était tenu de présenter au Parlement un rapport tous les deux ans. Notre rapport définitif en vertu de cette loi a été présenté en mai 2012.

Le commissaire administre également le processus de pétition en matière d'environnement. Il fait, entre autres, le suivi des réponses aux pétitions environnementales et rend compte chaque année au Parlement des activités liées aux pétitions présentées l'année précédente, y compris les cas où les réponses des ministres aux pétitions n'ont pas été fournies dans le délai de 120 jours fixé par la loi. Au moment de planifier ses futurs audits, le Bureau du vérificateur général tient compte des questions soulevées dans les pétitions.

Évaluations des rapports sur le rendement des agences

Selon les lois régissant l'Agence Parcs Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence du revenu du Canada, le vérificateur général est tenu d'effectuer périodiquement une évaluation de l'exactitude et de la fiabilité de l'information sur le rendement publiée dans leurs rapports annuels au regard des objectifs organisationnels qu'elles ont présentés au Parlement. Afin de donner suite à notre Examen stratégique et fonctionnel, nous mettons fin à ces évaluations.

Méthodes professionnelles

Pour assurer la fiabilité et la cohérence de son travail d'audit, le Bureau procède à un investissement continu dans ses pratiques professionnelles. Son investissement appuie :

- l'élaboration et la tenue à jour de méthodes, de directives et d'outils d'audit;
- la communication et la formation pour promouvoir l'application uniforme des méthodes d'audit et du Système de contrôle qualité du Bureau;
- la prestation de conseils sur l'interprétation et l'application des normes professionnelles, des politiques du Bureau, de ses méthodes d'audit et de son système de contrôle qualité.

Par l'entremise de la Direction des méthodes professionnelles, le Bureau travaille en collaboration avec d'autres bureaux d'audit législatif et des associations professionnelles, comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés, pour faire avancer les méthodes d'audit législatif, les normes comptables et d'audit, ainsi que les pratiques exemplaires. Nous participons régulièrement à des examens externes d'autres bureaux nationaux d'audit législatif et faisons aussi l'objet d'examens externes.

Activités internationales

Notre stratégie internationale oriente les activités internationales du Bureau tout en le positionnant de manière à ce qu'il puisse relever les défis futurs et saisir les possibilités qui s'offriront à lui. Nous actualisons présentement cette stratégie qui sera parachevée au cours du prochain exercice (voir la partie intitulée « Notre contribution internationale », à la section II, pour plus de détails).

Résultat stratégique et sommaire du rendement

Le résultat stratégique à long terme du Bureau du vérificateur général consiste à contribuer, grâce à ses travaux d'audit législatif, à améliorer la gestion des programmes du gouvernement et la reddition de comptes au Parlement.

Nous avons établi des résultats que nous comptons obtenir grâce à nos audits, à court, à moyen et à long terme (voir la pièce 1), notamment :

- À court terme, nous voulons inciter le Parlement ainsi que les organisations fédérales et territoriales à participer au processus d'audit, veiller à ce que le Parlement connaisse bien nos travaux et conserver son appui à l'égard de notre rôle et de nos activités.
- À moyen terme, nous voulons aider le Parlement à demander des comptes au gouvernement, rendre nos travaux pertinents pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État, et voir à ce que le public soit bien informé au sujet de nos travaux.
- À long terme, nous voulons que nos travaux se traduisent par des activités et des programmes gouvernementaux plus efficaces, plus efficients et plus économiques, ainsi que par des programmes qui favorisent le développement durable.

La pièce 1 présente notre rendement au regard des résultats escomptés, et nos dépenses réelles au regard des dépenses prévues dans notre budget.

Pièce 1 — Sommaire du rendement

Résultat stratégique : Nous contribuons à la bonne gestion du gouvernement et à sa reddition de comptes dans l'intérêt des Canadiens.		
Résultats escomptés • Le Parlement est bien informé. • Le Parlement ainsi que les organisations fédérales et territoriales participent au processus d'audit. • Le Parlement demande des comptes au gouvernement. • Nos travaux sont pertinents pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État. • Les médias et le public sont bien informés. • L'appui à notre mandat et à nos travaux est maintenu.		**Rendement en 2011-2012** Nous avons effectué : • 23 audits de performance et 2 études • 118 audits d'états financiers • 2 examens spéciaux
Objectifs	**Indicateurs et cibles**	**Rendement en 2011-2012**
Les principaux utilisateurs de nos rapports participent au processus d'audit.	• Maintenir ou augmenter le pourcentage d'audits étudiés par les comités parlementaires. • Maintenir ou augmenter le nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons, par rapport au nombre de jours de séance du Parlement.	• Le niveau de participation était moins élevé que l'an dernier.
Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports.	Pourcentage des utilisateurs qui, selon leurs réponses, sont d'avis que nos audits offrent une valeur ajoutée : • 90 % pour tous les types d'audit.	• Cible atteinte pour les audits d'états financiers. • Aucun résultat pour les audits de performance[1] • Cible atteinte pour les examens spéciaux[2].
Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux organisations que nous auditons.	Pourcentage des cadres supérieurs qui indiquent dans leur réponse que nos audits offrent une valeur ajoutée : • 80 % pour les audits d'états financiers et les examens spéciaux; • 70 % pour les audits de performance.	• Les cibles ont été dépassées pour les audits d'états financiers, les audits de performance et les examens spéciaux.
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous auditons donnent suite à nos constatations.	Pourcentage de recommandations à l'égard desquelles des progrès satisfaisants ont été réalisés (75 %), ou pourcentage des réserves et des « autres questions » auxquelles on a donné suite (100 %).	• Cible atteinte pour les examens spéciaux[2]. • Cible non atteinte pour les audits d'états financiers et les audits de performance.

Pièce 1 — Sommaire du rendement (suite)

Activités d'audit législatif[3]	Dépenses réelles[4] 2010-2011 (en millions de $)	Dépenses prévues[5] 2011-2012 (en millions de $)	Dépenses réelles 2011-2012 (en millions de $)
Audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations, et des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	45,1	44,9	47,2
Audits de performance et études de ministères et d'organismes	39,8	39,5	38,1
Examens spéciaux de sociétés d'État	1,3	2,9	2,7
Activités de surveillance des stratégies de développement durable et pétitions en matière d'environnement[6]	1,0	2,1	1,2
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	0,7	0,8	0,6
Méthodes professionnelles	13,8	15,2	13,5
Coût total de fonctionnement	**101,7**	**105,4**	**103,3**
Moins : coûts recouvrés[7]	(0,1)	(0,8)	(0,8)
Coût de fonctionnement net	**101,6**	**104,6**	**102,5**

[1] Il n'y a pas eu de sondage auprès des parlementaires au cours de l'exercice 2011-2012.

[2] Seulement deux sondages liés aux examens spéciaux ont été menés au cours de l'exercice 2011-2012.

[3] Le coût des services d'audit est attribué à chaque activité d'audit législatif.

[4] Les dépenses réelles engagées en 2010-2011 ont été reclassées de façon à ce qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour le budget de 2011-2012 et les dépenses réelles.

[5] Les montants prévus au budget sont présentés tels qu'ils l'ont été dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2012-2013 (en tant que dépenses prévues révisées pour 2011-2012).

[6] Ce montant comprend les études et les audits environnementaux et ceux des gouvernements territoriaux.

[7] Les coûts nets recouvrés comprennent les recettes disponibles du Groupe national des pratiques professionnelles (GNPP) et de l'audit de l'Organisation internationale du Travail, pour lesquelles nous recouvrons les coûts.

Nous recueillons de l'information sur l'incidence de nos travaux et avons établi un ensemble d'indicateurs et de cibles pour mesurer les résultats de nos trois principales activités : les audits d'états financiers, les audits de performance et les examens spéciaux. La section qui suit décrit nos principales activités, les résultats escomptés, les objectifs, les indicateurs et les cibles de rendement ainsi que les ressources financières prévues pour chacune de ces activités.

Nous avons établi un ensemble de mesures du rendement organisationnel, aussi présentées dans la section suivante, qui nous aident à déterminer si :

- nos travaux respectent les échéances et le budget établis;
- nos rapports d'audit sont fiables;
- nous offrons un milieu de travail respectueux.

Des tableaux comparant toutes nos cibles et notre rendement réel, et les fondements de la méthode utilisée pour établir nos cibles, sont présentés à la section III — Informations supplémentaires.

Section II — Faire rapport sur les résultats

Nos priorités pour l'exercice 2011-2012

Le Bureau du vérificateur général a établi deux priorités stratégiques pour l'exercice 2011-2012 :

- mettre en œuvre avec succès le Projet de renouvellement des méthodes d'audit;
- bien gérer la transition liée à l'arrivée du nouveau vérificateur général.

Mettre en œuvre avec succès le Projet de renouvellement des méthodes d'audit (RMA)

Notre projet RMA vise notamment à répondre aux changements importants qui ont touché les normes internationales et canadiennes d'audit ainsi qu'à l'adoption en 2011 des Normes internationales d'information financière (IFRS). Le projet donne également suite aux constatations découlant de nos revues internes des pratiques, à la rétroaction exprimée par les professionnels en exercice et aux recommandations formulées par une équipe internationale de pairs dans le cadre de leur examen du Bureau, réalisé en 2010.

L'objectif du projet consiste à fournir au personnel du Bureau les outils, la formation et le soutien en matière de gestion du changement dont il a besoin pour mener des audits de grande qualité. Ce projet permet :

- de renouveler nos méthodes d'audit;
- d'établir un processus durable visant à assurer que nos méthodes demeurent à jour;
- d'actualiser la conception et la documentation de notre système de contrôle qualité.

Au 31 mars 2012, nous avions réalisé ou mis en œuvre presque tous les volets de ce projet. Les derniers volets — adopter des directives visant notre pratique d'audit d'états financiers et fournir une formation connexe et un soutien en gestion du changement — seront mis en œuvre d'ici le 31 décembre 2012, conformément à notre plan de travail révisé.

Bien gérer la transition liée à l'arrivée du nouveau vérificateur général

Le mandat non renouvelable de dix ans de Sheila Fraser à titre de vérificatrice générale a pris fin en mai 2011. Comme le nouveau vérificateur général n'avait pas encore été nommé, John Wiersema a agi en qualité de vérificateur général par intérim. Le 3 novembre 2011, un décret a été pris, nommant Michael Ferguson vérificateur général du Canada, et ce, à compter du 28 novembre 2011. M. Ferguson a déposé son premier rapport comme vérificateur général le 3 avril 2012. Pendant cette période de transition, tous les travaux prévus ont été réalisés et la transition s'est déroulée sans heurt.

Autres défis et initiatives

Financement

Étant donné la situation financière actuelle, nous n'avons pas demandé de fonds additionnels ni en 2010-2011, ni en 2011-2012. Nous avons plutôt cherché à réduire nos charges et à réaffecter les auditeurs au sein du Bureau. Nous avons réalisé nos travaux en respectant les limites du budget et terminé l'exercice 2011-2012 avec un faible montant de fonds inutilisés.

En octobre 2011, nous avons donné suite à une demande du gouvernement et soumis aux présidents de la Chambre des communes et du Comité permanent des comptes publics, lequel surveille nos travaux, une proposition découlant de l'Examen stratégique et fonctionnel. Nous avons proposé pour le Bureau des réductions budgétaires d'environ 6,7 millions de dollars qui seront mises en œuvre d'ici l'exercice 2014-2015. De concert avec le gouvernement, nous avons veillé à ce que soient apportées à notre mandat les modifications législatives nécessaires pour nous permettre de réaliser ces réductions.

Faits saillants du rendement par gamme de produits

Nous mesurons notre incidence et notre rendement en regard de nos trois principales gammes de produits :

- les audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements fédéral et territoriaux et d'autres organisations;
- les audits de performance et études de ministères et d'organismes;
- les examens spéciaux de sociétés d'État.

Les sections suivantes présentent un résumé des résultats pour l'exercice 2011-2012 touchant chacun de ces produits.

Les audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements fédéral et territoriaux et d'autres organisations

Les audits d'états financiers permettent de répondre aux questions suivantes :

- Les états financiers annuels des sociétés d'État, des gouvernements fédéral et territoriaux et d'autres organisations donnent-ils une image fidèle de leur situation?
- Ces entités se conforment-elles à leurs autorisations législatives?

Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports et aux organisations que nous auditons. Afin de comprendre la valeur qu'offrent nos audits d'états financiers, nous effectuons des sondages auprès des présidents des comités d'audit et d'autres organismes ayant un mandat de surveillance de l'information financière, et auprès des cadres supérieurs des organisations que nous auditons. Les résultats de ces sondages sont affichés sur notre site Web.

Nous avons établi comme cible que 90 % des présidents des comités d'audit soient d'avis que nos audits offrent une valeur ajoutée. Au cours de l'exercice 2011-2012, 91 % des répondants, en moyenne, se sont dits « d'accord » ou « entièrement d'accord » avec les cinq énoncés utilisés pour mesurer la

valeur ajoutée. Il s'agit là d'un pourcentage plus élevé que celui atteint en 2010-2011, où 81 % des répondants étaient d'avis que nos audits d'états financiers offraient une valeur ajoutée.

La pièce 2 montre la tendance que présentent les réponses des présidents des comités d'audit.

Nous avons établi comme cible que 80 % des cadres supérieurs des sociétés d'État et des grands ministères soient « d'accord » ou « entièrement d'accord » pour dire que nos audits d'états financiers offrent une valeur ajoutée. En moyenne, 85 % des cadres supérieurs sondés au cours de l'exercice 2011-2012 indiquent dans leur réponse qu'ils sont d'accord ou entièrement d'accord avec l'énoncé selon lequel les audits d'états financiers offrent une valeur ajoutée (voir la pièce 3).

Pièce 2 — Les audits d'états financiers offrent une valeur ajoutée aux présidents des comités d'audit

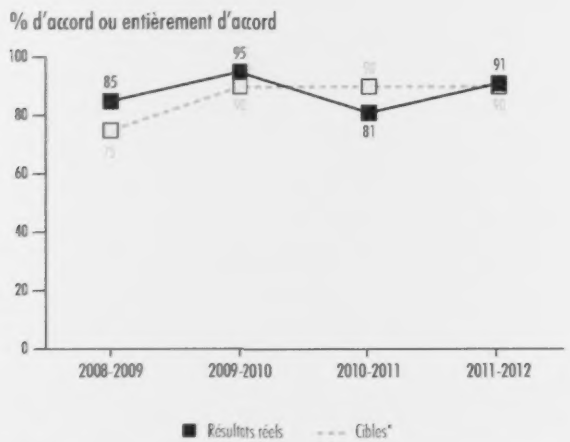

Pièce 3 — Les audits d'états financiers offrent une valeur ajoutée aux cadres supérieurs

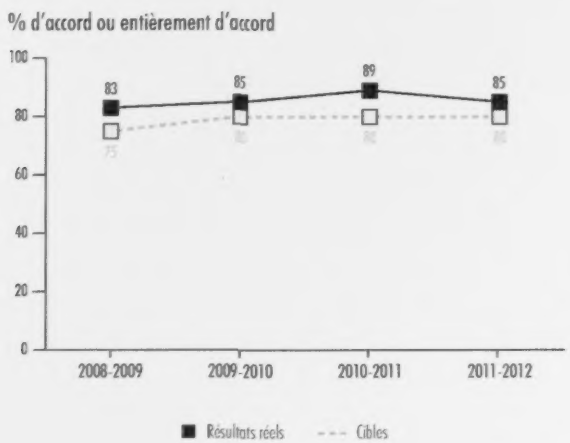

Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous auditons donnent suite à nos constatations. Dans le cadre de nos audits d'états financiers, nous surveillons les mesures correctives prises par les organisations que nous auditons pour donner suite aux opinions avec réserve et aux « autres questions » mentionnées dans nos rapports d'audit. Notre indicateur est le pourcentage d'opinions modifiées et d'« autres questions » auxquelles on donne suite d'un rapport d'audit à l'autre. Nous n'avons aucun pouvoir sur le fait que les organisations donnent suite, ou non, aux opinions modifiées et « autres questions » exprimées dans nos rapports, mais nous avons pour cible qu'elles donnent suite à toutes ces opinions. Au cours de l'exercice 2011-2012, on a donné suite à 15 des 29 opinions avec réserve et « autres questions » que nous avions exprimées en 2009-2010, soit 52 %.

Dans nos rapports d'audit d'états financiers, trois types d'opinions avec réserve peuvent être présentées : les réserves relatives à des questions de comptabilité générale, les réserves concernant des questions d'audit et les réserves relatives à des questions de conformité aux autorisations.

Les réserves relatives à des questions de comptabilité générale attirent l'attention sur des écarts importants par rapport aux exigences du référentiel d'information financière applicable. Les réserves relatives aux questions d'audit font état de situations où l'auditeur n'est pas en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés, par exemple lorsque l'entité n'a pas tenu de livres ni de dossiers adéquats. Les réserves relatives au respect des autorisations ont trait aux cas où des entités ne respectent pas les dispositions des lois et règlements pertinents, par exemple en omettant de préparer un plan d'entreprise ou des états financiers dans le délai prévu.

Nos rapports peuvent également s'intéresser à d'« autres questions » – par exemple, ils peuvent contenir des observations sur la viabilité financière d'une organisation ou sur la capacité de celle-ci à s'acquitter de son mandat. Depuis l'exercice 2008-2009, nous avons inclus les « autres questions » dans le calcul de cet indicateur de rendement.

La pièce 4 donne un sommaire des opinions avec réserve et des « autres questions » que nous avons mentionnées dans les rapports d'audit publiés au cours des exercices 2010-2011 et 2011-2012.

Pièce 4 — Opinions avec réserve et « autres questions » mentionnées dans les rapports d'audit publiés pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012

Exercice	Nombre de rapports d'audit qui renfermaient des opinions avec réserve ou d'« autres questions »	Nombre total d'opinions avec réserve ou d'« autres questions »	Opinions avec réserve			Nombre d'« autres questions »	Opinions avec réserve ou « autres questions » exprimées l'année précédente auxquelles on a donné suite au cours du présent exercice (%)
			L'auditeur n'est pas en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés	Les états financiers comportent des anomalies significatives	Réserves relatives à des questions de conformité		
2010-2011	21	33	10	1	19	3	26 %
2011-2012	16	23	10	1	12	0	52 %

Au cours de l'exercice 2011-2012, nous avons été dans l'impossibilité d'exprimer une opinion faute d'éléments probants suffisants et appropriés lors de quatre audits et nous avons exprimé une opinion avec réserve pour six audits. L'impossibilité d'exprimer une opinion concernait l'Institut de la statistique des Premières nations pour les exercices 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, et la Commission des alcools du Nunavut pour l'exercice 2009-2010.

La rubrique « les états financiers comportent des anomalies significatives » renvoie à une opinion avec réserve relative à un écart par rapport aux principes comptables généralement reconnus, écart qui a été relevé à la Société d'énergie Qulliq. Des 12 réserves relatives à des questions de non-respect des exigences réglementaires, 9 visaient le dépôt tardif de rapports annuels ou d'états financiers et 3 avaient trait à diverses autres questions de non-conformité. Ces opinions modifiées touchaient les administrations suivantes : les Territoires du Nord-Ouest (7), le Nunavut (4) et une entité fédérale (1).

Audits de performance et études de ministères et d'organismes

Les audits de performance permettent de répondre aux questions suivantes :

- Les programmes du gouvernement fédéral sont-ils bien gérés?
- Ont-ils été exécutés en accordant l'importance voulue à l'économie, à l'efficience et à leurs effets sur l'environnement?
- Le gouvernement dispose-t-il des moyens nécessaires pour mesurer leur efficacité lorsqu'il est raisonnable et approprié de le faire?

Notre bureau mène également des études. Celles-ci permettent entre autres d'établir les critères de futurs audits ou d'étayer des sujets d'un intérêt particulier pour le Parlement.

Au cours de l'exercice 2011-2012, nous avons réalisé 23 audits de performance et 2 études. Une liste de tous nos audits de performance et études est présentée à la section III — Informations supplémentaires.

Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports. Nous effectuons périodiquement des sondages auprès des membres des comités parlementaires qui examinent nos rapports.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Bureau n'a pas effectué de sondage auprès des comités parlementaires en raison de l'élection fédérale. Étant donné qu'il y a ensuite eu un roulement important dans la composition des comités après l'entrée en vigueur de la nouvelle législature, certains membres des comités n'étaient pas très au courant de nos travaux. Nous avons mené un deuxième sondage auprès des assemblées législatives du Nord; toutefois, lors de la préparation du présent rapport sur le rendement, nous n'avions pas reçu de réponses à notre dernier sondage.

Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux organisations que nous auditons. Après le dépôt au Parlement d'un rapport d'audit de performance, nous effectuons un sondage auprès des cadres supérieurs des organisations auditées, et ce, depuis l'exercice 2003-2004.

Nous avons pour cible que 70 % des cadres supérieurs soient « d'accord » ou « entièrement d'accord » avec l'énoncé selon lequel nos audits offrent une valeur ajoutée. Pour les audits réalisés au cours de l'exercice 2011-2012, 79 % en moyenne des cadres supérieurs qui ont répondu à notre sondage ont

indiqué qu'ils étaient « d'accord » ou « entièrement d'accord » avec l'énoncé selon lequel nos audits offrent une valeur ajoutée. Ce résultat dépasse notre cible et la moyenne des quatre derniers exercices (voir la pièce 5).

Pièce 5 — Les audits de performance offrent une valeur ajoutée aux cadres supérieurs

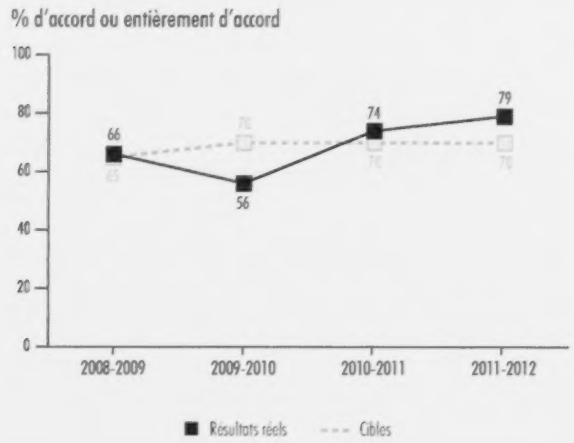

Les principaux utilisateurs de nos rapports participent au processus d'audit. De nombreux comités parlementaires utilisent nos travaux, mais c'est surtout avec le Comité permanent des comptes publics que le Bureau entretient des relations. Le commissaire à l'environnement et au développement durable témoigne habituellement devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Nous surveillons le niveau de participation des comités parlementaires en faisant le suivi du nombre d'audits qu'ils ont étudiés. Nous évaluons aussi le niveau d'intérêt des comités pour les constatations communiquées en déterminant le nombre de fois où nous sommes invités à leurs audiences pour expliquer nos constatations. Nos témoignages devant les comités aident les parlementaires à s'acquitter de leur rôle de surveillance. De plus, ils nous offrent la possibilité de mieux faire connaître et comprendre les questions abordées dans nos rapports.

Les comités parlementaires continuent de participer au processus d'audit, bien que nous ayons été témoins d'un déclin de nos deux indicateurs. En 2011-2012, les comités parlementaires ont étudié 43 % de nos rapports d'audit de performance, pourcentage en baisse comparativement à 62 % de rapports étudiés en 2010-2011 et au 68 % atteint en 2009-2010. Nous avons participé à 29 audiences de comités, soit 25 qui portaient sur le travail du vérificateur général et 4, sur celui du commissaire à l'environnement. Il s'agit d'une diminution par rapport aux 46 audiences et séances d'information auxquelles nous avions pris part en 2010-2011 et aux 39, en 2009-2010. À la lumière du nombre de jours de séance du Parlement, le résultat de cette année représente une baisse d'environ 20 % par rapport aux deux exercices précédents. Il s'agit d'un résultat typique d'une année où des élections ont lieu. Nous avons également participé à 4 audiences des assemblées législatives du Nord.

Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous auditons donnent suite à nos constatations. Les ministères et les organismes ont la responsabilité de prendre des mesures correctives et d'améliorer leurs méthodes de gestion pour donner suite à nos constatations d'audit. Les dirigeants principaux des audits des ministères ont la responsabilité d'informer régulièrement leur comité d'audit, à savoir si les plans d'action de la direction ont été mis en œuvre et s'il y a lieu de remettre en question l'efficacité des mesures prises. Les comités d'audit des ministères sont tenus de conseiller l'administrateur général de l'organisation sur l'efficacité des mécanismes destinés à surveiller les plans d'action adoptés par la direction pour donner suite aux recommandations de notre bureau, et d'en assurer le suivi.

Tous les deux ans environ, nous publions le rapport *Le Point*, qui fait le suivi des progrès accomplis par le gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations que nous avions formulées lors d'audits de performance antérieurs. Nous nous penchons à nouveau sur certaines recommandations et constatations choisies dans les rapports antérieurs pour déterminer si les progrès ont été satisfaisants. Dans notre dernier rapport *Le Point*, déposé en juin 2011, nous constatons que des progrès satisfaisants ont été réalisés à l'égard de 62 % des 42 recommandations examinées.

Examens spéciaux de sociétés d'État

L'examen spécial d'une société d'État vise à répondre à la question suivante :

> Les moyens et les méthodes de la société d'État fournissent-ils l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que la gestion des ressources est économique et efficiente, et que les activités sont menées efficacement?

En 2011-2012, nous avons présenté les rapports des examens spéciaux de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de la Fondation canadienne des relations raciales. Lors de la préparation du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2011-2012, nous comptions présenter le rapport de l'examen spécial de la Société du Vieux-Port de Montréal en 2011-2012. Cependant, au cours de la planification détaillée de l'examen, il a été décidé que ce rapport serait publié au début de l'exercice 2012-2013. Les travaux d'achèvement sont suspendus d'ici la tenue de notre enquête spéciale, demandée par le gouvernement, sur certaines pratiques de gestion en cours à la Société du Vieux-Port.

Le chapitre 6 de notre Rapport du printemps 2012, « Les examens spéciaux des sociétés d'État – 2011 », présente les points saillants des rapports d'examen spécial qui ont été remis au conseil d'administration des sociétés d'État auditées en 2011 et qui ont été rendus publics depuis lors. Aucun défaut grave n'a été relevé dans ces rapports.

Selon les dispositions législatives, le conseil d'administration est tenu de soumettre les rapports d'examen spéciaux au ministre compétent et au président du Conseil du Trésor dans les 30 jours suivant sa réception. Le conseil d'administration a également l'obligation de rendre le rapport public dans les 60 jours suivant sa réception.

Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports et aux organisations que nous auditons. Afin de comprendre la valeur que nos examens spéciaux offrent aux utilisateurs de nos rapports et aux organisations que nous auditons, nous menons des sondages auprès des présidents des conseils d'administration et des directeurs généraux. Pour les deux examens spéciaux effectués au cours de l'exercice 2011-2012, nous avons reçu les réponses des deux présidents

des conseils d'administration et de représentants de la haute direction. En raison du nombre limité de répondants, nous ne présentons pas de résultats détaillés. Toutefois, nous assurons un suivi si des questions sont soulevées ou si l'occasion d'améliorer notre rendement se présente. Au cours des cinq dernières années, la rétroaction reçue était favorable et conforme à nos cibles.

Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous auditons donnent suite à nos constatations. Nous surveillons les mesures prises pour corriger les défauts graves que nous signalons dans nos examens spéciaux. Notre indicateur est le pourcentage de défauts graves qui ont été corrigés par les organisations auditées, entre les examens spéciaux que nous effectuons de ces organisations. Notre cible est de 100 %.

Aucun des deux examens spéciaux effectués au cours de l'exercice 2011-2012 ne faisait état d'un défaut grave qui aurait été déjà signalé dans le cadre du précédent examen spécial.

Activités relatives au développement durable et pétitions en matière d'environnement

Activités relatives au développement durable. En 2011-2012, le commissaire à l'environnement et au développement durable a publié deux rapports (un en octobre et un en décembre), renfermant les constatations de cinq audits et de deux études qui abordaient un vaste éventail de sujets allant de l'application des lois environnementales au transport des produits dangereux. Ces rapports insistaient sur un thème commun, à savoir l'importance d'avoir en mains des données scientifiques solides pour prendre des décisions éclairées.

Ainsi, dans le rapport de décembre 2011, une étude sur les systèmes de surveillance environnementale a souligné l'importance de disposer de bons systèmes de surveillance qui permettent de déterminer si la qualité de l'environnement s'améliore ou se détériore. L'étude a fourni au Parlement un relevé à jour des divers systèmes fédéraux en place au Canada, ainsi qu'une description des principales caractéristiques des systèmes de surveillance efficaces. En complément à cette étude, nous avons mené un audit de la science environnementale à Environnement Canada. Nous avons examiné non seulement la façon dont le Ministère assurait la qualité de ses recherches scientifiques, mais également la façon dont il communiquait l'information scientifique aux décideurs. En outre, dans le rapport d'octobre 2011, le commissaire a signalé que le gouvernement fédéral ne disposait pas de l'information scientifique nécessaire, notamment au chapitre des données de base sur l'environnement et des systèmes de surveillance des données environnementales, pour comprendre les effets environnementaux cumulatifs.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a tenu des audiences sur les deux rapports, celui d'octobre et celui de décembre 2011.

Les pétitions en matière d'environnement. Les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* nous obligent à surveiller les pétitions reçues des Canadiens, en matière d'environnement, et à en rendre compte chaque année au Parlement. Le commissaire fait rapport sur le nombre et la nature des pétitions reçues ainsi que sur l'état d'avancement de leur traitement, et le respect des échéances dans les réponses des ministres. Le rapport annuel sur les pétitions en matière d'environnement faisait partie du rapport de décembre 2011 du commissaire.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Bureau a reçu 24 pétitions en matière d'environnement. Les ministres ont répondu dans une proportion de 96 % aux pétitions sur des questions environnementales dans le délai de 120 jours prévu. Le même pourcentage de réponse avait été atteint en 2010-2011.

Les travaux d'audit du Bureau continuent d'être alimentés par les questions soulevées dans les pétitions en matière d'environnement. Ceux qu'il a menés récemment ont bénéficié des connaissances acquises dans le contexte des pétitions et des réponses à celles-ci. Ainsi, dans le chapitre 2 du *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable* d'octobre 2011, « L'évaluation des effets environnementaux cumulatifs de l'exploitation des sables bitumineux », nous avons pris en considération la réponse du gouvernement à la pétition 263, dans laquelle le pétitionnaire demandait quel était l'état d'avancement des recommandations des commissions d'examen conjoint adressées au gouvernement fédéral.

Rendement organisationnel

Nous mesurons et gérons de différentes façons notre rendement en tant qu'organisation. La section qui suit présente nos principaux objectifs, mesures et cibles de rendement ainsi que les résultats que nous avons obtenus en 2011-2012.

Respect des échéances et du budget

Respect des échéances

Nous avons terminé à temps 98 % des audits des états financiers de sociétés d'État. L'audit de l'Institut de la statistique des Premières nations, quant à lui, n'a pas été terminé à la date voulue. Pour ce qui est des audits des états financiers d'autres organisations fédérales, dont l'échéance est fixée par la loi, le taux de respect des échéances était de 91 %. Les deux exceptions ont été les audits de la Commission canadienne des affaires polaires et du Conseil national de recherches.

Il peut être plus difficile de terminer à temps les audits d'organisations fédérales lorsqu'il n'y a pas de date d'échéance prévue par la loi, car ces entités ne sont pas toujours prêtes à être auditées dans la période au cours de laquelle nous planifions terminer notre travail, soit les 150 jours suivant la clôture de la période de présentation de l'information financière. Au cours de l'exercice 2011-2012, nous avons réussi à terminer à temps 93 % de ces audits, dépassant ainsi notre cible de 80 %.

Les audits des états financiers des territoires présentent des défis particuliers, entre autres le fait que la direction puisse ne pas être préparée de façon adéquate pour nos audits. Au cours de l'exercice 2011-2012, nous avons terminé à temps 56 % de ces audits. Ce résultat est supérieur à celui que nous avions obtenu en 2010-2011, soit 31 %, et avoisine celui de 2009-2010, qui est de 64 %. Toutefois, il demeure en deçà de notre cible de 60 %. Nous poursuivons notre dialogue avec les cadres supérieurs des organisations du Nord que nous auditons afin d'améliorer ce résultat.

C'est le Bureau qui décide de la date de dépôt des rapports d'audit de performance à la Chambre des communes, car il n'y a pas d'échéance fixée par la loi pour ces rapports. Cependant, nous communiquons au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes les dates auxquelles nous prévoyons déposer nos rapports d'audit de performance pour l'exercice subséquent et nous évaluons notre rendement par rapport à ce calendrier. Au cours de l'exercice 2011-2012, 88 % des audits de performance du Bureau ont été terminés à temps, pourcentage qui est tout juste en dessous de notre cible de 90 %.

Notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2011-2012 fait état des 25 rapports d'audit de performance que nous comptions présenter au cours de l'exercice et dont 22 ont été déposés comme prévu.

Deux rapports d'audit, soit ceux de l'Administration du Sénat du Canada et de l'Administration de la Chambre des communes du Canada, devaient être déposés à l'automne 2011 mais ne l'ont été qu'en juin 2012. Ces deux organisations n'avaient pas été auditées en 20 ans et leurs audits respectifs ont nécessité plus de temps que prévu. Le troisième rapport, le rapport *Le Point* présenté à l'Assemblée législative du Yukon, devait être déposé en février 2012, mais il ne l'a été que le 14 juin 2012 en raison de la portée et de la complexité des questions visées par le suivi.

Au cours de l'exercice 2011-2012, trois autres rapports d'audit de performance, non prévus dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2011-2012, ont été déposés, dont celui portant sur l'audit du Fonds d'infrastructure du G8, en juin 2011. Les deux autres renfermaient des études sur la surveillance environnementale et sur la gestion des pêches pour en assurer la durabilité et ont été présentées par le commissaire à l'environnement et au développement durable en décembre 2011.

Une liste de tous les audits de performance dont les rapports ont été déposés au cours de l'exercice 2011-2012 est présentée à la section III — Informations supplémentaires.

Deux des trois rapports d'examen spécial inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2011-2012 ont été livrés comme prévu, à la date fixée par la loi ou plus tôt. L'achèvement du troisième examen spécial — celui de la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. – est suspendu d'ici la tenue de notre enquête spéciale, demandée par le gouvernement, sur certaines pratiques de gestion de la Société.

Une liste des examens spéciaux terminés au cours de l'exercice 2011-2012 figure à la section III — Informations supplémentaires.

La pièce 6 montre les tendances de notre rendement pour ce qui est de produire nos audits à temps.

Pièce 6 – Pourcentage d'audits terminés à temps

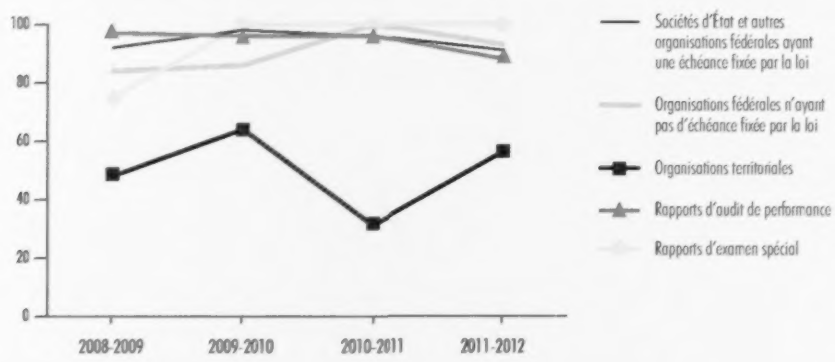

Respect du budget

Pour tous nos audits, nous considérons avoir « respecté le budget » si nous avons effectué l'audit en ne dépassant pas 115 % du nombre d'heures prévues pour celui-ci. Ce chiffre tient compte de facteurs que l'équipe de mission ne peut pas contrôler et qui peuvent influer sur le temps requis pour l'audit, comme le niveau de préparation de l'entité auditée ainsi que le nombre et la complexité des questions

relevées. Ce chiffre reflète également l'équilibre que nous voulons établir entre le respect de nos budgets et l'exécution d'un travail de qualité.

Pour l'exercice 2010-2011, le Bureau a haussé les cibles qu'il s'était fixées pour le respect du budget, les portant à 80 %. Nos résultats en 2011-2012 ont été mitigés : nous avons atteint nos cibles pour les audits de performance et les examens spéciaux, mais nos résultats pour deux catégories de nos audits d'états financiers sont inférieurs à la cible de 80 % que nous nous étions fixée (voir la pièce 7). Nous avons apporté des changements visant à renforcer la responsabilisation interne en ce qui a trait à la gestion des budgets au niveau des directions. En outre, nous mettons en œuvre d'autres mesures pour améliorer la responsabilisation au titre du coût des audits pris individuellement.

Dans notre dernier rapport sur le rendement, nous avions relevé que nos résultats au chapitre du respect du budget pour les audits des états financiers d'organisations territoriales s'établissaient à 26 %, ce qui était bien inférieur à notre cible de rendement de 80 %. En 2011-2012, nous avons réalisé des améliorations importantes à ce chapitre puisque nous avons effectué les audits des organisations territoriales en respectant le budget dans 59 % des cas. Le Bureau s'efforce constamment de s'améliorer à cet égard, tout en reconnaissant que les audits de ces organisations présentent des défis particuliers en raison de la disponibilité d'une expertise en gestion financière et en comptabilité au sein de ces organisations.

Pièce 7 – Pourcentage d'audits terminés en respectant le budget

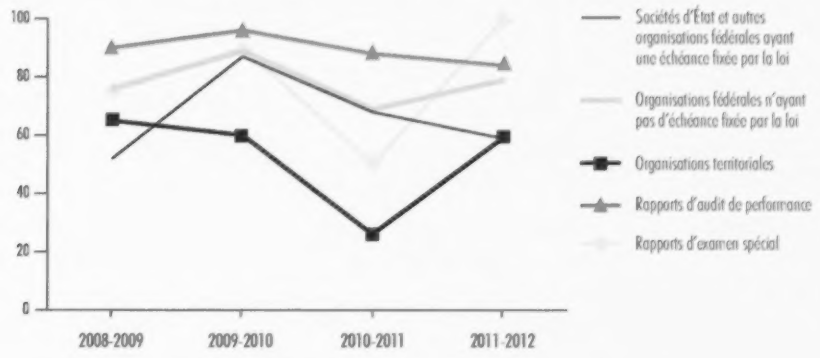

Fiabilité de nos rapports d'audit

Notre travail d'audit repose sur une méthodologie rigoureuse et un système de contrôle qualité. Les revues internes annuelles et les examens externes effectués périodiquement par des pairs fournissent au vérificateur général des opinions permettant de déterminer si nos audits sont réalisés selon les normes établies pour la profession et si notre Système de contrôle qualité est bien conçu et mis en œuvre efficacement. Les revues internes annuelles permettent aussi de déterminer si les opinions et les conclusions formulées dans nos rapports d'audit sont appropriées. Nous faisons rapport publiquement sur les résultats de ces revues afin de donner l'assurance aux parlementaires et au public qu'ils peuvent se fier aux opinions et aux conclusions contenues dans nos rapports d'audit. Notre système de contrôle qualité est fondé sur les normes professionnelles et les politiques du Bureau. Il indique aux auditeurs les étapes qu'ils doivent suivre durant leurs audits et contribue à faire en sorte que ces audits soient menés conformément aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau. Les examens externes effectués par les ordres provinciaux de comptables agréés permettent de

déterminer si nous suivons les normes professionnelles et si nous satisfaisons à leurs exigences pour la formation des étudiants aspirant au titre de comptable agréé.

Revues internes des pratiques

Chaque année, nous effectuons des revues de nos pratiques d'audit d'états financiers, d'examen spécial et d'audit de performance en évaluant leur conformité à notre système de contrôle qualité ainsi qu'aux normes établies pour la profession.

Au cours de l'exercice 2011-2012, nous avons effectué 11 revues des pratiques, soit 7 des audits d'états financiers et 4 des audits de performance. Dans tous les cas, nous avons constaté que les opinions et les conclusions exprimées dans nos rapports étaient appropriées et appuyées par des éléments probants appropriés. De plus, nous avons constaté que les dossiers d'audit étaient tous conformes aux critères de notre système de contrôle qualité, certains nécessitant des améliorations dans un secteur ou deux. Ces résultats constituent une amélioration par rapport aux deux dernières années. L'an dernier, 11 dossiers nécessitaient des améliorations dans un ou deux secteurs et 4 en nécessitaient dans plus de deux secteurs.

Examens externes

Nous cherchons à obtenir périodiquement l'assurance que notre système de contrôle qualité est conçu adéquatement et qu'il fonctionne efficacement pour produire, en toute indépendance, une information objective et corroborée sur laquelle le Parlement peut s'appuyer pour examiner le rendement du gouvernement et exiger de ce dernier qu'il rende des comptes. Cette démarche est entreprise dans le contexte des examens par les pairs menés par des bureaux d'audit législatif étrangers.

Un examen par les pairs, qui couvrait les pratiques de nos trois principales gammes de produits d'audit ainsi que les principaux services qui appuient directement les activités d'audit, a été mené en 2009-2010. Les résultats en ont été communiqués dans notre rapport sur le rendement de cet exercice-là. Le Bureau s'est engagé à demander la tenue d'un examen par les pairs de source externe au moins une fois pendant les dix années du mandat de chaque vérificateur général.

Un second type d'examen externe est mené par les ordres provinciaux de comptables agréés, qui examinent notre conformité aux normes professionnelles et la formation que nous donnons aux étudiants aspirant au titre de comptable agréé. Au cours de l'exercice 2011-2012, un examen de ce type a été mené. Les responsables ont conclu que le Bureau respectait les normes professionnelles et satisfaisait aux exigences en matière de formation.

Audits internes

Nous auditons également nos pratiques de gestion et d'administration afin de donner au vérificateur général l'assurance que le Bureau respecte ses propres politiques et celles du gouvernement. Ces audits internes permettent également de présenter aux gestionnaires des évaluations et des recommandations. Une fois ces audits réalisés, les résultats en sont publiés sur notre site Web. La liste des revues et des audits internes terminés au cours de l'exercice 2011-2012 se trouve à la section III — Informations supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2011-2012, nous avons réalisé un audit interne des mécanismes de gestion financière et de budgétisation du Bureau. Les auditeurs ont constaté que le processus de gestion

financière et de budgétisation du Bureau appuie l'affectation et la gestion efficaces des crédits annuels que lui octroie le Parlement.

Milieu de travail respectueux

Pour maintenir un milieu de travail respectueux, le Bureau s'est fixé quatre objectifs, chacun assorti de ses propres indicateurs et cibles :

- fournir un milieu de travail où les employés sont satisfaits et motivés;
- favoriser l'instauration d'un milieu de travail bilingue;
- réunir un effectif qui est représentatif de la population canadienne;
- faire en sorte de disposer d'employés compétents et capables, afin de mener à bien son mandat.

Employés satisfaits et motivés

Le Bureau sonde ses employés tous les deux ans pour évaluer leur niveau de satisfaction. Notre dernier sondage remonte à mai 2012. Le sondage court utilisé cette année a permis de rationaliser l'outil de recherche et de cibler les questions relatives à la motivation et à l'habilitation. Selon le sondage, le niveau de motivation des employés envers l'organisation demeure très élevé, 95 % d'entre eux se disant fiers de travailler pour le Bureau.

Nous reconnaissons qu'il peut être particulièrement difficile de maintenir la motivation des employés pendant les périodes de restrictions économiques. C'est pourquoi nous leur présentons des comptes rendus périodiques sur les initiatives liées à l'Examen stratégique et fonctionnel ainsi que sur les progrès que nous réalisons pour atteindre nos objectifs de réduction budgétaire.

Cette année, le Bureau a communiqué aux employés sa nouvelle Politique sur le respect en milieu de travail et il les a sensibilisés aux responsabilités individuelles et à celles de l'organisation. Son équipe des ressources humaines continuera de donner des séances d'information sur une vaste gamme de politiques et de protocoles en matière de gestion des ressources humaines afin d'assurer la cohérence dans la communication et la compréhension des pratiques exemplaires au sein du Bureau.

Milieu de travail bilingue

Grâce à diverses initiatives, le Bureau fait preuve de son engagement à maintenir un effectif bilingue. À cette fin, il emploie à plein temps quatre chargés de cours qui ont donné, en tout, 3 375 heures de formation à nos 115 étudiants dont le dossier était actif. À la suite d'une refonte de notre programme de formation en langues officielles, nous avons mis en œuvre des outils de diagnostic, élargi l'accès aux ressources d'apprentissage structuré en ligne et augmenté les types de cours collectifs offerts ainsi que leur nombre. Le Sous-comité des langues officielles compte des représentants de tous les groupes et de tous les niveaux de l'organisation. Ce dynamique comité organise des activités de sensibilisation aux langues officielles, par exemple dans le cadre de festivités culturelles.

La capacité bilingue est demeurée constante au sein du Groupe de la direction (vérificateur général, vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux), car 84 % de ses membres répondaient aux exigences linguistiques rattachées à leur poste en 2011-2012, comparativement à 85 % en 2010-2011, notre cible étant de 100 %. En 2011-2012, 74 % des directeurs répondaient aux exigences linguistiques rattachées à leur poste, comparativement à 73 % en 2010-2011.

Effectif représentatif

L'équité en matière d'emploi est une importante valeur sous-jacente du Bureau du vérificateur général du Canada. Nous sommes résolus à garantir l'égalité des chances entre tous nos employés. Nos taux de réussite liés à l'équité en matière d'emploi pour les quatre groupes désignés dépassent ou avoisinent notre objectif, soit 100 % de la disponibilité au sein de la population active.

En 2011, la Commission des droits de la personne a réalisé une analyse des données du Bureau au chapitre de l'équité en matière d'emploi. Dans son évaluation, la Commission a comparé les taux de réussite du Bureau à ce chapitre avec celui d'autres employeurs assujettis à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Selon la Commission, le Bureau est considéré comme un chef de file de l'équité en matière d'emploi parce que la représentation globale des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées dépasse l'objectif de 100 % à ce titre (voir la pièce 8).

Pièce 8—Bureau du vérificateur général du Canada
Taux de réussite de l'ÉE par groupes désignés et industrie

Source : Rapport de situation sur l'équité en matière d'emploi de la Commission canadienne des droits de la personne – Dossier n° 2820-02-004-2011

Maintien de l'effectif

Le taux de maintien de l'effectif du Bureau en 2011-2012 est demeuré stable à 89 %, soit un peu en deçà de notre cible de 90 %. Le Bureau concentre toujours son attention sur des groupes particuliers d'employés, notamment dans le domaine de la comptabilité, afin d'y réduire le taux de roulement. À l'heure actuelle, l'Équipe centrale chargée de la planification des ressources d'audit et de la gestion de carrière facilite l'affectation des employés aux projets et appuie le perfectionnement professionnel des auditeurs grâce à la rotation des missions et à des programmes de mentorat. Le Bureau a peaufiné ses programmes d'orientation et d'intégration afin d'assurer une transition efficace entre les équipes.

Nous continuons d'investir dans la refonte de nos programmes de formation et de perfectionnement, et dans l'élaboration de cours adaptés pour nos groupes d'audit et des services.

Rendement financier

Notre budget pour l'exercice 2011-2012 était de 105,4 millions de dollars. Ce montant est ventilé comme suit : 84,9 millions de dollars provenant du Budget principal des dépenses, 13,7 millions de dollars pour des services fournis gratuitement par d'autres organisations gouvernementales et 6,8 millions de dollars provenant du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres ajustements.

Au cours de l'exercice 2011-2012, les crédits parlementaires ont totalisé 94,6 millions de dollars (voir la pièce 9). Ce montant est calculé comme suit : 84,9 millions du Budget principal des dépenses, 9,7 millions de dollars du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres ajustements et transferts.

Pièce 9 — Crédits votés et législatifs

		2011-2012 (en millions de dollars)	
N° du crédit ou poste législatif (L)	Libellé du crédit ou du poste législatif	Crédits fournis	Crédits utilisés
15	Dépenses du programme	84,1	79,3
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10,5	10,5
	Total	**94,6**	**89,8**

Le Bureau a utilisé 89,8 millions des crédits parlementaires qui lui ont été consentis, ce qui donne 4,8 millions de dollars non utilisés au cours de l'exercice 2011-2012 (1,6 million de dollars au cours de l'exercice 2010-2011). À l'instar des ministères et organismes gouvernementaux, le Bureau peut reporter au prochain exercice des montants et rajustements non utilisés représentant jusqu'à 5 % de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme du Budget principal des dépenses), sous réserve de l'approbation du Parlement.

Notre contribution internationale

Notre stratégie internationale oriente les activités internationales du Bureau tout en le positionnant de manière à ce qu'il puisse relever les défis futurs et saisir les possibilités qui s'offriront à lui. Le Bureau participe activement à l'établissement des normes professionnelles d'audit, particulièrement celles qui s'appliquent au secteur public. Les employés du Bureau prennent part à différents groupes de travail du Conseil des normes internationales d'audit et de certification afin de contribuer à l'établissement et à la révision des normes d'audit internationales.

Le Bureau est aussi membre de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier de la Sous-commission des normes professionnelles de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Cette sous-commission contribue à l'établissement de lignes directrices de grande qualité, qui sont reconnues à l'échelle mondiale pour l'audit des états financiers dans le secteur public.

Des employés du Bureau participent en outre aux travaux de différentes entités de l'INTOSAI, notamment :

- la Sous-commission pour l'audit de performance;
- le Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information;
- le Groupe de travail sur la vérification environnementale;
- le Groupe de travail sur la valeur et l'avantage des ISC (Institutions supérieures de contrôle);
- la Sous-commission chargée de promouvoir les activités de renforcement des capacités des membres de l'INTOSAI;
- le Groupe de travail sur la crise financière mondiale (Task Force on the Global Financial Crisis);
- le projet relatif au contrôle qualité des audits (Project on Audit Quality Control).

En novembre 2007, le Bureau, représenté par la vérificatrice générale, a assumé la présidence de la Sous-commission de comptabilité et de rapports de la Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI.

Renforcement des aptitudes et des capacités professionnelles des bureaux d'audit

Le Bureau contribue à renforcer les capacités des institutions d'audit situées en Afrique subsaharienne francophone, en partenariat avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et deux agences d'exécution. Nous donnons aussi de la formation à des auditeurs de bureaux d'audit d'autres pays dans le cadre du Programme international d'aide à l'amélioration de la gouvernance et de la reddition de comptes de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée. Ce programme, financé par l'ACDI et établi en 1980, permet à des auditeurs de bureaux d'audit d'autres pays de venir au Canada pour y recevoir une formation, échelonnée sur dix mois, dans les domaines de l'audit de performance, de la reddition de comptes et de la gouvernance.

Favoriser une gestion et une reddition de comptes améliorées dans les organisations internationales

Le Bureau a été choisi comme auditeur externe de l'Organisation internationale du Travail jusqu'en 2015. Ces dernières années, le Bureau a également été l'auditeur externe de quelques organisations des Nations Unies.

Section III — Informations supplémentaires

États financiers

Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La préparation des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans ces états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte du caractère significatif. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. L'information financière présentée aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Bureau concorde avec les états financiers audités ci-joints.

La direction est également responsable du maintien d'un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers, conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction cherche à assurer l'objectivité et l'intégrité des données présentées dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en mettant au point des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion à l'échelle du Bureau; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable; il se peut toutefois qu'il ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. Ce système est fondé sur un processus continu qui vise à repérer et à prioriser les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du Bureau font l'objet d'un examen par le personnel de la vérification interne, qui fait des audits périodiques de différents secteurs des activités du Bureau. De plus, le personnel des Services financiers surveillent annuellement l'application des contrôles sur les états financiers. Afin de pouvoir fonder l'approbation des états financiers qu'il

recommande au Conseil de direction, le Comité de vérification du Bureau examine les dispositions prises par la direction pour les contrôles internes et les méthodes comptables utilisées pour établir ses rapports financiers. Le Comité de vérification tient des réunions indépendantes avec les auditeurs internes et externes du Bureau pour étudier les résultats de leurs travaux.

Une évaluation fondée sur les risques du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012, a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor et ses résultats, ainsi que les plans d'action qui en découlent, sont résumés en annexe[1].

Welch LLP, Lévesque Marchand SENC, comptables agréés, l'auditeur indépendant du Bureau du vérificateur général du Canada, a exprimé une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du Bureau, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui n'inclut pas une opinion d'audit concernant l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers instaurés par le Bureau.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, FCA

La vérificatrice générale adjointe et dirigeante principale des finances,

Lyn Sachs, FCPA, FCA

Ottawa, Canada
Le 12 septembre 2012

[1] L'annexe est affichée sur le site Web du Bureau, à www.oag-bvg.gc.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président de la Chambre des communes

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du vérificateur général du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À notre avis, les opérations du Bureau du vérificateur général du Canada dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur le vérificateur général* et son règlement.

Welch LLP
Lévesque Marchand SENC
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 12 septembre 2012

Bureau du vérificateur général du Canada
État de la situation financière
au 31 mars

	2012	2011 (Retraité - voir la note 3)
	(en milliers de dollars)	
Actifs financiers		
Somme à recevoir du Trésor	6 570	7 916
Créances	538	624
	7 108	8 540
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Sommes dues aux employés	3 915	3 692
Sommes dues à des tiers	1 755	3 090
Indemnités de vacances	3 672	3 630
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 5)	14 768	17 694
	24 110	28 106
Dette nette	(17 002)	(19 566)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	2 297	2 858
Charges payées d'avance	314	292
	2 611	3 150
Déficit accumulé	(14 391)	(16 416)

Obligations contractuels (note 10), Passifs éventuels (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, FCA

La vérificatrice générale adjointe et dirigeante principale des finances,

Lyn Sachs, FCPA, FCA

Bureau du vérificateur général du Canada
État des résultats
Exercice clos le 31 mars

	2012	2012	2011 (Retraité - voir la note 3)
	Budget (note 12)	Actuel	Actuel
		(en milliers de dollars)	
Charges (note 7)			
Audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux, d'autres organisations, et des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	44 900	47 192	45 023
Audits de performance et études	39 500	38 065	39 787
Examens spéciaux de sociétés d'État	2 900	2 676	1 298
Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement	2 100	1 262	1 027
Évaluation des rapports sur le rendement des agences	800	640	729
Méthodes professionnelles (note 8)	15 200	13 479	13 785
Coût total de fonctionnement	105 400	103 314	101 649
Coûts recouvrés			
Audits d'organisations internationales	700	776	786
Autres	100	193	219
Coûts recouvrés non disponibles	-	(122)	(912)
Total des coûts nets recouvrés	800	847	93
Coût de fonctionnement net	104 600	102 467	101 556
Financement gouvernemental			
Crédits parlementaires utilisés (note 4)	90 900	89 811	86 667
Services fournis gratuitement (note 9)	13 700	14 681	14 169
	104 600	104 492	100 836
Excédent/(déficit) de l'exercice	-	2 025	(720)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(16 416)	(16 416)	(15 696)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(16 416)	(14 391)	(16 416)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État de la variation de la dette nette
Exercice clos le 31 mars

	2012	2012	2011 (Retraité - voir la note 3)
	Budget (note 12)	Actuel	Actuel
	(en milliers de dollars)		
Excédent/(déficit) de l'exercice	0	2 025	(720)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(940)	(608)	(503)
Amortissement des immobilisations corporelles	911	984	1 154
Perte nette sur cession des immobilisations corporelles	-	185	-
	(29)	2 586	(69)
Acquisition de charges payées d'avance	(242)	(314)	(292)
Utilisation de charges payées d'avance	292	292	358
	50	(22)	66
Diminution/(augmentation) de la dette nette au cours de l'exercice	21	2 564	(3)
Dette nette au début de l'exercice	(19 566)	(19 566)	(19 563)
Dette nette à la fin de l'exercice	(19 545)	(17 002)	(19 566)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars

	2012	2011
	(en milliers de dollars)	
Activités de fonctionnement		
Sorties de fonds		
Salaires et avantages sociaux	(70 875)	(64 717)
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux	(10 555)	(10 942)
Matériel, fournitures et services	(10 244)	(10 919)
Services fournis par apparentés	(2 268)	(2 114)
Autres	(123)	(912)
	(94 065)	(89 604)
Rentrées de fonds		
Salaires et avantages recouvrés pour les employés en détachement	2 294	2 890
Audits d'organisations internationales	804	628
Autres	418	344
	3 516	3 862
Crédits parlementaires utilisés (note 4)	89 811	86 667
	93 327	90 529
Flux de trésorerie (utilisé)/provenant des activités de fonctionnement	(738)	925
Activités d'investissement en immobilisations		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(608)	(503)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(608)	(503)
(Diminution)/augmentation de la somme à recevoir du Trésor	(1 346)	422
Somme à recevoir du Trésor au début de l'exercice	7 916	7 494
Somme à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice	6 570	7 916

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoir et objectif

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions ont trait à l'audit législatif des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux, d'autres organisations et d'une organisation internationale.

L'activité de programme du Bureau du vérificateur général du Canada est l'audit législatif. Elle comprend les audits de performance et les études de ministères et d'organismes; l'audit des états financiers sommaires du gouvernement du Canada; les audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organismes; les examens spéciaux de sociétés d'État; les activités de surveillance du développement durable et les pétitions en matière d'environnement; et l'évaluation des rapports sur le rendement des agences.

Le Bureau est financé au moyen de crédits annuels reçus du Parlement du Canada et n'est pas imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada aux fins de la *Loi* et figure à l'annexe I.1, et est un organisme distinct aux fins de l'annexe V.

2. Principales méthodes comptables

a) Méthode de présentation

Les états financiers du Bureau ont été établis par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires annuels du Bureau sont présentés directement à l'état des résultats de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement et utilisés par le Bureau.

c) Coûts recouvrés

Les coûts des audits sont payés à l'aide des crédits votés par le Parlement et octroyés au Bureau. Les honoraires pour les audits d'organisations internationales visent généralement à recouvrer les coûts directs engagés et sont comptabilisés au cours de l'exercice où les services d'audit sont rendus. Les montants recouvrés peuvent être utilisés par le Bureau. Les autres coûts recouvrés représentent des services professionnels d'audit rendus aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), et d'autres remboursements et ajustements. Les coûts directs de salaire et autres coûts recouvrés des membres du CCVL peuvent aussi être utilisés par le Bureau.

d) Somme à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. Le solde de la somme à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a le droit de tirer du Trésor, sans autre crédit, afin de s'acquitter de ses obligations.

e) Créances

Les créances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

f) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état des résultats.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau inscrit à l'actif les coûts associés au développement de logiciels utilisés à l'interne, y compris les licences d'exploitation des logiciels, les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les coûts salariaux des employés directement associés à ces projets. Les frais de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données et de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé à partir du moment où elles sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de leur vie utile estimative, de la façon suivante :

Immobilisations corporelles	Vie utile
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements	7 ans
Infrastructure et matériel informatiques	3 ans
Matériel de bureau	4 ans
Véhicule automobile	5 ans

h) Créditeurs et charges à payer

i) Sommes dues aux employés

Les sommes dues aux employés représentent les obligations du Bureau au titre des salaires, d'après les niveaux de salaires à la fin de l'exercice. Elles sont financées par des crédits parlementaires.

ii) Sommes dues à des tiers

Les sommes dues à des tiers représentent les obligations du Bureau au titre des achats de matériel et de fournitures, y compris le coût des services qui lui ont été rendus. Elles sont financées par des crédits parlementaires.

iii) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés selon leurs conditions d'emploi et le salaire des employés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances représente des obligations du Bureau qui sont financées par des crédits parlementaires.

iv) Passifs éventuels

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Dette nette

La dette nette est la différence entre les passifs et les actifs financiers. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées constituent le principal élément de la dette nette puisqu'ils sont financés par des crédits parlementaires futurs.

j) Déficit accumulé

Le déficit accumulé représente les passifs du Bureau, après déduction des immobilisations et des charges payées d'avance, qui n'ont pas encore été financés par des crédits. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, aux absences rémunérées et aux indemnités de vacances à payer.

k) Avantages de retraite, avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

i) Avantages de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations, versées par le Bureau, sont équivalentes à un multiple des cotisations versées par les employés et pourraient changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Bureau sont passées en charges dans l'exercice où les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. Le Bureau n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

ii) Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés ont droit à des indemnités de départ, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi respectives. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services pour les gagner. La direction utilise le salaire des employés à la fin de l'exercice pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ. Les indemnités de départ sont financées par des crédits parlementaires lorsqu'elles sont comptabilisées ou payées aux employés.

iii) Congés rémunérés

Les employés ont droit à des avantages en matière de congé de maladie qui s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. Les bénéfices sont gagnés selon les services rendus et sont versées lorsque le salarié s'absente pour cause de maladie ou de blessure. Les avantages accumulés donnent lieu à des obligations et à des charges qui sont déterminées par des calculs actuariels, et sont constatées, basées sur les prévisions que ces avantages seront utilisés ultérieurement.

l) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté à titre de financement gouvernemental. Ces charges comprennent les services de locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et le coût des régimes de soins médicaux et de soins dentaires, d'invalidité et d'assurance-vie, de même que d'autres coûts salariaux destinés aux fonctionnaires, administrés par TPSGC et financés directement par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

m) Imputation des charges

Le Bureau impute tous les coûts directs des salaires, des services professionnels et des déplacements, ainsi que les autres frais associés, à chacun des audits et à chacun des projets de méthodes professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis gratuitement, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputées aux audits et aux projets de méthodes professionnelles en fonction des coûts directs de la main-d'œuvre correspondants.

n) Incertitude relative à la mesure

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. L'amortissement des immobilisations corporelles, les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées des employés sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations sont faites. Les montants réels pourraient être sensiblement différents des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Retraitement

En 2012, le Bureau a retenu, pour la première fois, les services d'un actuaire pour déterminer la mesure dans laquelle il est prévu que les jours de congé de maladie accumulés jusqu'ici seront utilisés ultérieurement. Par le passé, aucune obligation n'avait été comptabilisée dans les états financiers à ce titre, car elle n'était pas jugée importante. Selon l'analyse actuarielle réalisée cette année à l'aide des données historiques concernant l'expérience du Bureau relative à l'utilisation des congés de maladie, le déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice et le passif ont augmenté de 3,5 millions de dollars. Ce retraitement est dû à une interprétation erronée des données des années antérieures.

Sommaire des postes des états financiers touchés par les ajustements :

	2011		2011
	Déjà présenté	Ajustements	Retraité
		(en milliers de dollars)	
État de la situation financière :			
Dette nette, au début de l'exercice	(16 066)	(3 497)	(19 563)
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	14 240	3 454	17 694
Déficit accumulé	(12 962)	(3 454)	(16 416)
État des résultats :			
Coût total de fonctionnement	101 692	(43)	101 649

4. Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par des crédits parlementaires annuels. Les éléments constatés à l'état des résultats et du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'exercices antérieurs et postérieurs.

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre les crédits parlementaires fournis et les crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

	2012	2011
Crédits :	(en milliers de dollars)	
Dépenses de fonctionnement approuvées	84 040	78 781
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux	10 544	10 077
Produit de la cession d'immobilisations	2	1
Crédits de l'exercice en cours fournis	94 586	88 859
Moins : Budget de 2010 – mesures visant à limiter les coûts	-	610
Crédits non utilisés	4 775	1 582
	4 775	2 192
Crédits de l'exercice en cours utilisés	89 811	86 667

5. Avantages de retraite, avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

a) Avantages de retraite

Les employés admissibles du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des 5 meilleures années consécutives. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du Bureau relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime. Les cotisations du Bureau et des employés au Régime de retraite sont les suivantes:

	2012	2011
	(en milliers de dollars)	
Cotisations du Bureau	7 581	7 074
Cotisations des employés	3 500	3 281

b) Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

i) Avantages postérieurs à l'emploi

Le bureau verse des indemnités de départ à ses employés, fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. La méthode utilisée pour estimer le passif à cet égard reflète les salaires à la fin de l'exercice et prévoit une semaine de salaire par année de service, jusqu'à concurrence de 30 ans pour les groupes autres que celui de la direction et de 28 ans pour le groupe de la direction. Le coût de ces indemnités est passé en charges dans les états financiers à mesure que les employés accumulent les années de service nécessaires pour y avoir droit.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2011-2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus. Les indemnités de départ ne sont pas financées d'avance et seront payées à même les crédits parlementaires futurs.

ii) Congés rémunérés

Tous les employés disposent, selon les services rendus, d'un crédit annuel maximum de 15 jours de congé rémunéré qu'ils peuvent utiliser lorsqu'ils s'absentent pour cause de maladie ou de blessure. Les employés sont autorisés à accumuler les jours de congé de maladie inutilisés chaque année. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours des

exercices ultérieurs dans la mesure où la durée du congé de maladie ou du congé pour blessure de l'employé dépasse le nombre de crédits attribués pour l'exercice en cours. L'utilisation des congés de maladie accumulés prend fin au moment de la cessation d'emploi. Le coût des avantages et l'obligation au titre du régime des congés de maladie sont présentés dans les états financiers.

L'information à l'égard des avantages postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés, évaluée au 31 mars, est présentée dans le tableau ci-dessous.

	2012			2011 (Retraité)
	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés rémunérés	Total des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	Total des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés
	(en milliers de dollars)			
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	14 240	3 454	17 694	17 518
Charges nette au titre des avantages				
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 430	320	1 750	1 876
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	-	127	127	119
Pertes/(gains) actuariels	-	473	473	(85)
	1 430	920	2 350	1 910
Prestations versées	(4 918)	(358)	(5 276)	(1 734)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	10 752	4 016	14 768	17 694

Les taux appliqués pour actualiser l'obligation au titre des congés de maladie sont fondés sur les taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'évaluation.

6. Immobilisation corporelles

	Coût				Amortissement cumulé				2012	2011
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Cessions	Solde de fermeture	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)									
Améliorations locatives	3 621	142	308	3 455	2 286	364	123	2 527	928	1 335
Logiciels	2 400	204	0	2 604	1 632	317	0	1 949	655	768
Mobilier et agencements	4 561	45	59	4 547	4 218	78	59	4 237	310	343
Matériel informatiques et infrastructure	926	195	7	1 114	708	151	7	852	262	218
Matériel de bureau	1 118	22	93	1 047	929	69	93	905	142	189
Véhicule automobile	31	0	0	31	26	5	0	31	0	5
	12 657	608	467	12 798	9 799	984	282	10 501	2 297	2 858

La valeur comptable nette d'immobilisations corporelles non amorties car ils sont en développement est de 158,9 $ (0 $ en 2011) et ces montants ont été regroupés avec les logiciels.

7. Sommaire des charges par article courant

Le sommaire des charges par article courant pour les exercices terminés au 31 mars est le suivant :

	2012	2011 (Retraité - voir la note 3)
	(en milliers de dollars)	
Personnel	81 121	77 701
Transports et communications	4 090	4 290
Information	485	524
Service professionnels et spéciaux	5 352	6 333
Location	9 283	9 154
Services de réparation et d'entretien	795	1 108
Services publics, fournitures et approvisionnements	530	603
Acquisition de matériel et d'outillage	360	661
Amortissement d'immobilisations corporelles	984	1 154
Autres subventions et paiements	2	2
Perte nette sur cession des immobilisations corporelles	185	-
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	127	119
Coût total de fonctionnement	103 314	101 649

Le coût total de fonctionnement comprend les services fournis gratuitement par d'autres ministères, comme l'explique la note 9.

8. Méthodes professionnelles

Le Bureau travaille avec d'autres bureaux d'audit législatif et des associations professionnelles comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour faire avancer les méthodes d'audit législatif, les normes comptables et d'audit, et les pratiques exemplaires. Les activités internationales comprennent la participation aux travaux d'organismes et à des événements qui influent sur le travail du Bureau en tant qu'auditeur législatif. Les examens par des pairs comprennent le coût de la participation à l'examen par des pairs d'autres bureaux nationaux d'audit législatif et celui lié au fait d'être l'objet d'un examen par des pairs.

	2012	2011
	(en milliers de dollars)	
Méthodes	9 315	8 900
Activités internationales	2 356	2 791
Participation à des activités de normalisation	493	1 020
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	1 040	694
Examens par des pairs	275	380
Méthodes professionnelles	13 479	13 785

9. Opérations entre apparentés

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales courantes. À titre d'auditeur du Parlement, le Bureau assure son indépendance et son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations. Le Bureau effectue des audits et des études indépendantes gratuitement pour les ministères et organismes fédéraux, les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et d'autres organisations.

En 2012, le Bureau a engagé des charges de 27,6 millions de dollars (26,1 millions en 2011) et recouvré des charges de 2,4 millions de dollars (2,4 million en 2011) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État. Ces charges comprennent des services fournis gratuitement, comme suit :

	2012	2011
	(en milliers de dollars)	
Locaux à bureaux	8 937	8 865
Régimes d'assurance des employés	5 744	5 304
	14 681	14 169

Ces montants sont compris dans les charges présentées à la note 7.

Au 31 mars, les créances et créditeurs avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État s'établissent comme suit :

	2012	2011
	(en milliers de dollars)	
Créances	173	195
Créditeurs	246	163

Ces montants sont compris respectivement dans les montants de créances et de « sommes dues à des tiers » présentés à l'état de la situation financière.

10. Obligations contractuelles

Des obligations contractuelles substantielles pour des contrat de location pour des photocopieurs se résument comme suit. Le renouvellement des contrats, dont la majorité expire en 2012-2013, n'a pas encore été négocié.

	2013	2014	Total
		(en milliers de dollars)	
Contrats de location	200	15	215

11. Passifs éventuels

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a engagé une poursuite au titre de la parité salariale contre l'État, alléguant que sept employeurs distincts ont exercés une discrimination fondée sur le sexe entre 1982 et 1997. Le Bureau est l'un des sept employeurs nommés dans la poursuite. L'Alliance demande au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ou à l'employeur responsable d'augmenter rétroactivement les échelles salariales des employés de certains employeurs distincts pour mettre fin à la discrimination. Cette demande de parité salariale a initialement été présentée à la Commission canadienne des droits de la personne, mais a par la suite été suspendue. La demande est maintenant devant la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui est dorénavant responsable des plaintes en matière de parité salariale pour le secteur public. De l'avis de la direction, il est impossible de déterminer pour le moment le résultat et le montant de cette poursuite, donc aucun passif n'a été constaté dans les états financiers.

12. Budget

Le budget a été inclus à des fins comparatives et provient des dépenses prévues révisées 2011-2012 qui apparaissent dans le Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013.

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2010-2011 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée en 2011-2012.

Tableaux financiers

Tableau 1 — Valeur totale des marchés de services professionnels

	Marchés d'une valeur initiale de moins de 25 000 $			Marchés d'une valeur initiale de plus de 25 000 $		
	(en dollars)	Nombre	Pourcentage	(en dollars)	Nombre	Pourcentage
Marchés concurrentiels	1 195 846	107	22,2 %	2 074 782	44	95,6 %
Marchés non-concurrentiels	2 002 646	376	77,8 %	267 487	2	4,4 %
Total	**3 198 492**	**483**	**100 %**	2 342 269	**46**	**100 %**

Le présent tableau fait état des marchés de services passés par le Bureau en 2011.

Tous les montants comprennent les honoraires, les frais, les modifications et les taxes. Les marchés sont classés en fonction de leur valeur initiale, qui comprend les honoraires, les charges et les taxes. Toutefois, les montants indiqués comprennent également toutes les modifications, quelles qu'elles soient. Les marchés d'une valeur initiale totale de moins de 25 000 $ sont parfois modifiés, conformément à la politique sur les marchés du Bureau. Dans certains cas, il peut arriver que la valeur modifiée totale du marché dépasse 25 000 $ – ces marchés restent compris dans « Marchés d'une valeur initiale de moins de 25 000 $ ». Le Bureau a passé quatre marchés non concurrentiels d'une valeur initiale totale de moins de 25 000 $ et d'une valeur modifiée de plus de 25 000 $. La valeur totale des modifications pour ces marchés était de 34 547 $. Des détails supplémentaires sont fournis sur le site Web du Bureau qui présente la valeur totale modifiée (valeur initiale plus toute modification à cette valeur) des marchés dépassant 10 000 $.

Le pouvoir de passer des marchés de services professionnels est octroyé au vérificateur général à l'article 16.2 de la *Loi sur le vérificateur général*, et le Bureau est assujetti au *Règlement sur les marchés de l'État*. Selon la politique du Bureau sur la passation de marchés pour services professionnels, les marchés d'une valeur estimative de 25 000 $ ou plus doivent être concurrentiels, sauf si l'un des trois critères d'exemption suivants s'applique : il s'agit d'un cas d'extrême urgence; en raison de la nature du travail, un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public; ou une seule personne est en mesure d'effectuer le travail. Dans le cas des marchés dépassant le seuil fixé par l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA), les règles de l'ALENA s'appliquent.

En 2011, le Bureau a attribué deux marchés non concurrentiels de 267 500 $ au même entrepreneur pour la mise à niveau et l'acquisition de licences de logiciels propriétaires d'audit.

Tableau 2 —Frais de voyage et d'accueil

Les frais de voyage et d'accueil du vérificateur général, du sous-vérificateur général, du commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints, ainsi que le coût des activités organisées par le Bureau, sont présentés sur notre site Web, sous la rubrique Divulgation proactive. Le Bureau respecte la *Directive sur les voyages* du Conseil du Trésor et la *Politique sur l'accueil* du Conseil du Trésor, tel qu'elles s'appliquent aux mandataires du Parlement.

Tableau 3 — Cotisations du Bureau[1]

	(en milliers de dollars)
Fondation canadienne pour la vérification intégrée (CCAF-FCVI Inc.)	464,9
Le Conference Board du Canada	11,5
Secrétariat des dirigeants d'organismes fédéraux	7,5
Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques	6,2
Forum des politiques publiques	5,5
Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français	1,0

[1] Le Bureau participe au travail des organismes professionnels liés à son programme d'audit législatif et il appuie ces organismes. Le Bureau paie aussi les droits d'adhésion de certains employés à diverses associations professionnelles.

Tableau 4 : Rémunération et avantages sociaux

Voici un sommaire de la rémunération et de certains avantages sociaux payés aux employés du Bureau, par niveau. Les employés du Bureau reçoivent des avantages comparables à ceux des autres employés du gouvernement fédéral. Ces avantages ne sont pas présentés dans ce tableau.

Poste	ETP[1]	Salaire (en dollars)	Prime au bilinguisme (en dollars)	Rémunération au rendement[2] (en dollars)	Automobile[3] (en dollars)	Total (en dollars)
Vérificateur général	1	334 500[4]			3,795	337 870
Sous-vérificateur général	1	210 065–251 445		0–41 240		210 065–292 685
Commissaire à l'environnement et au développement durable	1	165 740–217 420		0–35 660		165 740–253 080
Vérificateurs généraux adjoints	14	165 740–197 655		0–32 400		165 740–230 055
Directeurs principaux supérieurs	5	119 025–172 440		0–28 300		119 025–200 740
Directeurs principaux	52	119 025–153 515		0–19 300		119 025–172 815
Directeurs supérieurs	3	92 885–137 960		0–17 400		92 885–155 360
Directeurs	102	92 885–123 175		0–15 500		92 885–138 675
Auditeurs	271	45 867–103 707	800	0–3 000		45 867–107 507
Services d'aide à l'audit	190	34 954–107 833	800			34 954–108 633
Total ETP	640					

[1] Équivalents temps plein (ETP) utilisés au cours de l'exercice 2011-2012.

[2] Les montants représentent la fourchette de la rémunération au rendement que les différents niveaux peuvent recevoir.

[3] Avantage imposable pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'année civile 2011.

[4] Le salaire du vérificateur général est établi par la loi en vertu du paragraphe 4(1) de la *Loi sur le vérificateur général* et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada.

Rémunération au rendement

Chaque année, le Bureau évalue si les gestionnaires atteignent leurs objectifs en matière de gestion des produits et de gestion des personnes. Ces deux objectifs comptent chacun pour 50 % de l'enveloppe consacrée à la rémunération au rendement. Pour l'année civile 2011, une prime au rendement a été versée à 182 des gestionnaires admissibles (99 %) pour la gestion des produits ou la gestion des personnes, ou pour ces deux objectifs à la fois. Au Bureau, la rémunération au rendement fait partie du régime de rémunération globale du groupe de la direction et un montant de base est prévu pour les gestionnaires qui atteignent leurs objectifs. Cette partie de la rémunération au rendement est comparable à la rémunération conditionnelle offerte par la fonction publique. Le tableau ci-dessous montre la répartition de cette rémunération.

Description des cotes	Pourcentage des gestionnaires admissibles qui ont reçu cette cote en 2011	
	Gestion des produits	Gestion des personnes
N'ont pas répondu à toutes les attentes	1 %	1 %
Ont répondu aux attentes	62 %	76 %
Ont dépassé les attentes	34 %	22 %
Rendement exceptionnel	3 %	1 %

La rémunération au rendement des gestionnaires qui satisfont aux attentes revêt la forme d'une augmentation de salaire et/ou d'une prime au rendement. Cette rémunération additionnelle peut varier entre 7,6 % et 11,4 % du salaire du gestionnaire, selon son niveau. Le gestionnaire qui dépasse les attentes a droit à une prime additionnelle allant de 1 % à 5 % de son salaire, selon son niveau et son rendement.

Les lignes directrices du Bureau sur la rémunération au rendement diffèrent du régime de gestion du rendement de la fonction publique quant aux montants versés aux gestionnaires. Les deux régimes prévoient des augmentations à l'intérieur de l'échelle salariale et des primes forfaitaires additionnelles. Les cadres de la fonction publique peuvent recevoir des augmentations à l'intérieur de leur échelle salariale et une rémunération conditionnelle allant jusqu'à 17,6 % (27,4 % pour les dirigeants des niveaux EX-4 et EX-5). La rémunération au rendement maximale totale versée par le Bureau, y compris les augmentations à l'intérieur de l'échelle salariale et les primes, est de 12,6 % pour les directeurs et les directeurs principaux, et de 16,4 % pour les directeurs principaux supérieurs, les vérificateurs généraux adjoints, le sous-vérificateur général et le commissaire à l'environnement et au développement durable.

Le tableau 4 présente des données détaillées sur la rémunération au rendement, par niveau.

En tout, la rémunération au rendement versée aux gestionnaires, y compris les augmentations à l'intérieur de l'échelle salariale et les primes forfaitaires, a atteint 2 310 460 $ en 2011. De plus, 58 auditeurs qui n'étaient pas gestionnaires (18 %) ont reçu une prime de rendement fixe de 3 000 $, conformément à la convention collective des professionnels de l'audit.

Rapport sur la dotation

Le vérificateur général a reçu les pouvoirs de dotation de la Commission de la fonction publique directement en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*. Comme la Commission doit, après chaque exercice, faire rapport au Parlement sur les questions relevant de sa compétence, le Bureau du vérificateur général croit qu'il devrait aussi faire rapport chaque année sur sa dotation.

Le tableau ci-dessous correspond au *Cadre de responsabilisation en gestion de la dotation* de la Commission de la fonction publique. Il résume les onze éléments de responsabilisation et décrit les indicateurs présents au Bureau. Le Cadre vise à garantir le maintien d'un système de dotation fondé sur les valeurs fondamentales, c'est-à-dire l'équité, la transparence et l'accessibilité, grâce auxquelles les principes fondamentaux du mérite et de l'impartialité sont appliqués.

Dotation : Domaines de responsabilisation et indicateurs

1. Délégation de la dotation aux administrateurs généraux : Le processus d'exercer les pouvoirs et d'établir une structure et une administration bien définies afin d'appuyer l'atteinte des résultats escomptés.	
Des mécanismes sont en place pour faire en sorte que les gestionnaires subdélégués se conforment à leurs pouvoirs subdélégués.	Le Conseil de direction a approuvé le document écrit de délégation des pouvoirs pour la gestion des ressources humaines. Tous les gestionnaires responsables de la dotation ont reçu de la formation. Les nouveaux membres du Groupe de la direction (directeurs et directeurs principaux) sont tenus d'assister à une séance de transition d'une demi-journée ou d'une journée complète. Les points abordés comprennent les responsabilités en matière de ressources humaines et la délégation des pouvoirs. Une version révisée du document écrit de délégation des pouvoirs en ressources humaines a été rédigée et sera approuvée en 2012-2013.
2. Planification de la dotation et surveillance des résultats : Les stratégies de dotation sont fondées sur une analyse de l'effectif et sur une analyse des tendances de la dotation et des modèles suivis.	
Les stratégies de dotation appuient les priorités organisationnelles en matière de dotation et sont adaptées aux besoins actuels et futurs. Le Bureau du vérificateur général (BVG) évalue la mesure dans laquelle les résultats attendus en matière de dotation sont atteints et apporte des ajustements, au besoin.	Les besoins en dotation sont évalués chaque année. Selon les besoins et le budget du Bureau, on attribue à chaque vérificateur général adjoint (VGA) des équivalents temps plein (ETP). Les VGA, appuyés par la direction des Ressources humaines, sont alors responsables de doter leur direction. L'Équipe de la planification des ressources d'audit et de la gestion de carrière suit régulièrement l'affectation des ressources de façon à déceler et à combler les écarts entre les besoins de certains audits et les ressources disponibles. Chaque mois, un rapport de suivi portant sur les niveaux globaux de dotation et les budgets en ETP est soumis au Conseil de direction, aux fins de surveillance. La direction de la Dotation et la direction des Finances tiennent des réunions mensuelles pour s'assurer de l'efficacité de l'affectation des ressources et de l'atteinte des cibles précisées dans le plan.

3. Systèmes organisationnels de soutien aux ressources humaines (RH) : Le BVG a accès à un nombre raisonnable de conseillers en RH, possédant l'expertise appropriée en matière de dotation, pour appuyer les décisions à ce sujet.	
• La capacité des conseillers en RH est suffisante par rapport à la population. • Les conseillers en RH participent à des activités d'apprentissage.	Au cours de l'exercice 2011-2012, il y a eu 112 mesures de dotation, qui ont mené à 166 nominations. Deux conseillers en dotation et un adjoint ont répondu aux demandes. Une analyse comparative a confirmé l'opinion selon laquelle ces ressources sont suffisantes. Les agents de dotation, qui doivent suivre au moins 20 heures de formation par année, ont suivi les cours offerts en dotation, en interne et à l'externe.
4. Communication : Le Bureau du vérificateur général (BVG) doit respecter la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et surveiller les activités de dotation pour assurer la reddition de comptes à l'égard de ses décisions en la matière.	
Correction rapide des lacunes sur le plan du rendement en dotation décelées lors d'un audit interne.	Un audit interne sur la dotation mené en 2007 a révélé quelques lacunes dans le système de dotation du BVG. L'équipe des RH a apporté un certain nombre de modifications aux processus pour remédier à ces lacunes. Le suivi de cet audit a permis de conclure que des mesures appropriées avaient été prises.
Les risques en matière de dotation sont surveillés et examinés par la vérificatrice générale adjointe, Services corporatifs.	L'équipe des RH prépare un rapport annuel sur la surveillance des activités de dotation qui ont été ciblées, et ce, afin d'étudier les secteurs présentant un risque pour la dotation. Au cours des dernières années, l'équipe des RH a rencontré la VGA, Services corporatifs, pour passer en revue le rapport de surveillance de la dotation. La VGA, Services corporatifs, formule ensuite des commentaires au Comité supérieur des ressources humaines, au besoin.
5. Souplesse et efficience : Les méthodes d'embauche sont adaptées aux besoins du BVG et son système de dotation permet une bonne optimisation des ressources tout en étant rapide et efficace.	
• Les gestionnaires sont satisfaits des processus de dotation du BVG, y compris de la durée nécessaire pour pourvoir les postes. • Les candidats sont satisfaits de la durée du processus de nomination.	• Le BVG n'a pas mené d'enquête en bonne et due forme pour cet élément, étant une petite organisation, mais il sollicite régulièrement de l'information à ce sujet auprès des gestionnaires responsables de la dotation lors de séances de discussion spéciales. Le directeur principal des RH discute régulièrement du rendement de l'équipe des RH avec les VGA et les chefs de service. • Le BVG produit des rapports mensuels faisant état des postes vacants et des postes dotés le mois précédent. • Les conseillers en dotation et les gestionnaires se réunissent régulièrement afin d'étudier les progrès réalisés pour doter les postes vacants.

6. Mérite : Les personnes nommées possèdent les qualifications essentielles, y compris la compétence dans les langues officielles.	
Satisfaction des gestionnaires et des candidats à l'égard de l'évaluation du mérite dans le cadre du processus de dotation. Des enquêtes internes sont menées au besoin.	• Comme nous n'avons pas eu à mener d'enquête interne sur l'application du principe du mérite, nous avons conclu qu'il n'y avait aucune préoccupation à ce sujet. • Durant l'exercice 2011-2012, la plupart des processus de dotation dans les deux langues (87 %) ont visé des postes classés « bilingues impératifs ». Pour ces mesures de dotation bilingues impératives, tous les candidats satisfaisaient aux compétences en matière de langues officielles rattachées au poste avant leur nomination. Fait à noter, le vérificateur général est habilité à annuler l'obligation de compétence linguistique impérative si le poste exige une expertise précise, par exemple pour les postes d'auditeurs financiers supérieurs.
7. Impartialité : Les nominations et les promotions sont menées de façon objective et exemptes d'influence politique.	
• La perception des gestionnaires en ce qui a trait aux pressions externes en faveur d'un candidat est prise en considération. • Des enquêtes liées à l'influence politique dans la dotation sont menées, s'il y a lieu.	Le BVG n'a pas eu à mener d'enquête sur des cas d'influence politique dans le processus de dotation.
8. Représentativité : Les processus de nomination sont menés de façon objective et ne créent pas d'obstacles systémiques.	
Le Bureau a mis en place des dispositions ou des initiatives en matière de dotation pour accroître la représentativité.	Étant donné que la représentation globale du BVG dépasse les cibles, cela n'est pas un élément préoccupant. Les données sur les promotions ainsi que sur les départs et les nouveaux employés sont analysées et surveillées chaque année pour assurer que le BVG ne crée pas d'obstacles à l'emploi, par inadvertance.
9. Accessibilité : Des personnes de partout au Canada ont la possibilité raisonnable de poser leur candidature et d'être prises en considération pour un emploi au BVG.	
Les indicateurs sont les suivants : • pourcentage de processus externes qui sont annoncés; • pourcentage de ces processus externes annoncés à l'échelle nationale.	• Au cours de l'exercice 2011-2012, environ 51 % de tous les processus de dotation étaient accessibles au public (recrutement externe). • Tous les processus de recrutement externe qui ont été annoncés l'ont été à l'échelle nationale. Fait à noter, la majorité des processus externes non annoncés sont le résultat d'activités de transition des étudiants au cours desquelles les étudiants très performants d'un programme coopératif sont nommés au sein d'un des programmes de stages en audit du Bureau.
10. Équité : La communication assure l'intégrité du processus de nomination si elle est transparente, facile à comprendre, opportune et accessible et si elle englobe toutes les parties intéressées.	
Les indicateurs sont les suivants : • pourcentage d'employés nommés pour une période indéterminée provenant de postes occasionnels; • perception d'équité dans la dotation, par exemple : « Dans mon unité de travail, le processus de sélection des personnes pour pourvoir un poste est équitable. »	• Le BVG a embauché 10 employés occasionnels au cours de l'exercice 2011-2012. • Aucun employé occasionnel n'a été nommé pour une période déterminée pendant cette période.

11. **Transparence :** Les renseignements concernant les stratégies, les décisions, les lignes directrices et les pratiques de dotation sont communiqués ouvertement et en temps opportun.	
Les priorités organisationnelles en matière de dotation sont communiquées sur le site Web du BVG et expliquées clairement aux gestionnaires, au personnel et aux représentants syndicaux du personnel, s'il y a lieu.	• Le BVG produit un rapport annuel sur les RH qui précise le nombre d'embauches et de départs, ainsi que le taux de roulement du personnel. Ce rapport présente également les raisons des départs et les taux de retraite prévus. Les employés du Bureau ont accès à ce document, qui est affiché sur son site INTRAnet. • Tous les concours sont annoncés dans les deux langues officielles. Les concours ouverts aux personnes de l'extérieur du Bureau sont annoncés sur la page « Carrières » de notre site Web. La plupart de ces concours ont également été affichés sur le site Web du gouvernement du Canada, sous la rubrique « Postes ouverts au public ». • La stratégie pluriannuelle de recrutement et de maintien de l'effectif est affichée sur notre INTRAnet.

Engagements en faveur du développement durable

Le développement durable nécessite l'intégration des facteurs environnementaux, économiques et sociaux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes fédéraux. Les engagements du Bureau en matière de développement durable visent à mieux intégrer les facteurs environnementaux dans la sélection et la planification des audits et dans la prise de décisions opérationnelles. Nous nous efforçons constamment d'atteindre cet objectif. Les résultats que nous avons obtenus sont résumés dans le tableau suivant.

Engagements et cibles de développement durable choisis et rendement		
Engagement	**Indicateurs et cibles**	**Données réelles 2011-2012**
Préparer les plans d'audit à long terme et tous les audits de performance en appliquant le Guide d'évaluation des risques environnementaux du Bureau (Guide sur le 4e E).	Toutes les équipes d'audit de performance (100 %) utilisent l'outil d'examen du Guide sur le 4e E et consultent des experts de l'environnement pour recenser et évaluer les risques environnementaux lorsqu'elles établissent leurs plans d'audit à long terme.	67 %
	Toutes les équipes d'audit de performance (100 %) utilisent l'outil d'examen du Guide sur le 4e E et consultent les experts internes de l'environnement pour déterminer s'il y a des questions environnementales importantes liées au sujet de leur audit.	96 %
Fournir un meilleur appui et de meilleurs conseils aux équipes d'audit effectuant des examens spéciaux dans tous les cas où elles établissent que des sociétés d'État présentent des risques environnementaux importants.	Tous ces cas (100 %) bénéficient d'un meilleur appui et de meilleurs conseils depuis 2007.	100 %

Liste des audits de performance

Le tableau qui suit présente la liste des audits de performance prévus qui figure dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2011-2012 du Bureau, ainsi que les dates de dépôt prévues et réelles. Les audits sont présentés selon le titre de la publication.

Vérificateur général du Canada	Date de publication prévue dans le RPP de 2011-2012	Date de publication réelle
Les dépenses pour les sommets du G8 et du G20 de 2010	Printemps 2011	Juin 2011
Le Régime de pension de la Force de réserve — Défense nationale	Printemps 2011	Juin 2011
La gestion et le contrôle financiers et la gestion des risques	Printemps 2011	Juin 2011
Les grands projets de technologie de l'information	Printemps 2011	Juin 2011
La vérification interne	Printemps 2011	Juin 2011
Les programmes pour les Premières nations dans les réserves	Printemps 2011	Juin 2011
Les services nationaux de police — Gendarmerie royale du Canada	Printemps 2011	Juin 2011
La réglementation des matériels médicaux — Santé Canada	Printemps 2011	Juin 2011
Les examens spéciaux de sociétés d'État — 2010	Printemps 2011	Juin 2011
Le Plan d'action économique du Canada	Automne 2011	Novembre 2011
Les paiements versés aux producteurs — Agriculture et Agroalimentaire Canada	Automne 2011	Novembre 2011
L'octroi des visas	Automne 2011	Novembre 2011
La réglementation des médicaments — Santé Canada	Automne 2011	Novembre 2011
L'entretien et la réparation de l'équipement militaire — Défense nationale	Automne 2011	Novembre 2011
Rapport au Bureau de la régie interne de la Chambres des communes — L'Administration de la Chambre des communes	Automne 2011	Reporté à juin 2012
Rapport au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration — L'Administration du Sénat du Canada	Automne 2011	Reporté à juin 2012
Non prévus		
Le Fonds d'infrastructure du G8		Juin 2011

Commissaire à l'environnement et au développement durable	Date de publication prévue dans le RPP de 2011-2012	Date de publication réelle
Progrès en ce qui a trait à la *Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto*	Printemps 2011	Octobre 2011
L'évaluation des effets environnementaux cumulatifs de l'exploitation des sables bitumineux	Printemps 2011	Octobre 2011
La science environnementale	Automne 2011	Décembre 2011
Le transport de produits dangereux	Automne 2011	Décembre 2011
L'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*	Automne 2011	Décembre 2011
Les pétitions en matière d'environnement	Automne 2011	Décembre 2011
Autres (non prévus)		
Une étude de la gestion des pêches pour en assurer la durabilité		Décembre 2011
Une étude de la surveillance environnementale		Décembre 2011

Audits de performance des gouvernements territoriaux	Date de publication dans le RPP de 2011-2012	Date de publication réelle
Le Point — Rapport du vérificateur général du Canada à l'Assemblée législative du Yukon	Février 2012	Reporté à juin 2012
Le Point — Rapport du vérificateur général du Canada à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest	Février 2012	Février 2012
L'approvisionnement en biens et en services au Nunavut	Mars 2012	Février 2012

Liste des examens spéciaux

Examen spécial	Date d'échéance fixée par la loi[1]	Date de présentation
Fondation canadienne des relations raciales du Canada	Juin 2015	Septembre 2011
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	Novembre 2015	Mai 2011
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.	Juin 2015	À déterminer

[1] La *Loi d'exécution du budget de 2009* a modifié la fréquence des examens spéciaux prévue dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui passe d'au moins une fois tous les cinq ans à au moins une fois tous les dix ans. Les dates d'échéance fixées par la loi et le calendrier des examens spéciaux prévus ont été révisés par suite de cette modification.

Liste des audits et des revues internes

Audits et revues internes effectués durant l'exercice 2011-2012		
Nom de l'audit interne	**Type**	**Date d'achèvement[1]**
Rapport sur la revue des pratiques d'audit annuel — Revues des pratiques effectuées en 2011-2012	Conformité	Janvier 2012
Rapport de la revue des pratiques d'audit de performance — Revues des pratiques effectuées en 2011-2012	Conformité	Août 2012[2]
Gestion financière et budgétisation — Audit interne	Conformité	Juillet 2012[3]

[1] Les rapports seront mis sur le site Web du Bureau du vérificateur général dès qu'ils seront traduits.

[2] Les revues des pratiques ont toutes été effectuées au cours de l'exercice 2011-2012 et le sommaire a été présenté au Comité de vérification en août 2012.

[3] L'audit interne a été effectué au cours de l'exercice 2011-2012 et le rapport a été présenté au Comité de vérification en juillet 2012.

Nos indicateurs et mesures de rendement

Le Bureau a établi un ensemble des principaux indicateurs de son incidence et de mesures de son rendement organisationnel pour aider la direction à prendre des décisions éclairées.

Nos indicateurs d'incidence nous permettent d'évaluer la mesure dans laquelle :

- nos travaux offrent une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports;
- nos travaux offrent une valeur ajoutée aux organisations que nous auditons;
- les principaux utilisateurs de nos rapports participent au processus d'audit;
- les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous auditons donnent suite à nos constatations.

Nos mesures de rendement organisationnel nous permettent de surveiller la mesure dans laquelle :

- nos travaux respectent les échéances et le budget;
- nos rapports d'audit sont fiables;
- nous offrons un milieu de travail respectueux.

Nous nous servons de sondages pour recueillir de la rétroaction sur notre rendement auprès de nos clients et des organismes que nous auditons. Des renseignements sur ces sondages se trouvent sur notre site Web à : www.oag-bvg.gc.ca (sous les rubriques Rapports et publications/Méthodes de vérification/ Sondages).

Tableau 1 des indicateurs — Sommaire de nos indicateurs d'incidence

Objectifs et indicateurs	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2011-2012	Cibles 2011-2012
Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux principaux utilisateurs de nos rapports.			
Pourcentage des présidents de comités d'audit qui sont d'avis que nos audits d'états financiers offrent une valeur ajoutée	81 %	91 %	90 %
Pourcentage des membres de comités parlementaires qui sont d'avis que nos audits de performance offrent une valeur ajoutée	s.o.[1]	s.o.[2]	90 %
Pourcentage des présidents de conseils d'administration qui sont d'avis que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée	Voir la note 3	Voir la note 3	90 %
Nos travaux offrent une valeur ajoutée aux organisations que nous auditons.			
Pourcentage des cadres supérieurs de sociétés d'État et de grands ministères qui sont d'avis que nos audits d'états financiers offrent une valeur ajoutée	89 %	85 %	80 %
Pourcentage des cadres supérieurs de ministères qui sont d'avis que nos audits de performance offrent une valeur ajoutée	74 %	79 %	70 %
Pourcentage des directeurs généraux de sociétés d'État qui sont d'avis que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée	Voir la note 3	Voir la note 3	80 %

Tableau 1 des indicateurs — Sommaire de nos indicateurs d'incidence (suite)

Objectifs et indicateurs	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2011-2012	Cibles 2011-2012
Les principaux utilisateurs de nos rapports participent au processus d'audit.			
Nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons	46	29	À maintenir ou à hausser[4]
Pourcentage des audits de performance étudiés par des comités parlementaires	62 %	43 %	À maintenir ou à hausser[4]
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous auditons donnent suite à nos constatations.			
Pourcentage des réserves auxquelles on a donné suite d'un audit d'état financier à l'autre	26 %[5]	52 %[5]	100 %
Pourcentage des recommandations examinées lors de nos audits de suivi où les progrès ont été jugés satisfaisants	s.o.[6]	62 %	75 %
Pourcentage des défauts graves qui sont corrigés d'un examen spécial à l'autre	100 % (1 sur 1[7])	s.o.[8]	100 %

[1] Il n'y a pas eu de sondage auprès des parlementaires au cours de l'exercice 2011-2012.

[2] En raison de l'élection fédérale, il n'y a pas eu de sondage auprès des parlementaires au cours de l'exercice 2010-2011.

[3] En raison du nombre limité de répondants, nous ne présentons pas de résultats détaillés (en pourcentage). Nous avons reçu une rétroaction favorable, conforme à notre cible.

[4] Ces indicateurs ne comportent aucune cible numérique puisqu'ils varient selon le nombre de jours de séance du Parlement. La cible porte plutôt sur le maintien du pourcentage d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons, par rapport au nombre de jours de séance du Parlement, et sur le maintien du pourcentage d'audits étudiés par les comités parlementaires.

[5] Lors de nos audits d'états financiers en 2011-2012, nous avons constaté que les organisations auditées avaient donné suite à seulement 15 des 28 réserves et « autres questions » formulées dans nos opinions d'audit d'états financiers en 2010-2011.

[6] Le Bureau n'a pas publié de rapport *Le Point* en 2010-2011.

[7] Pour un des quatre examens spéciaux effectués en 2010-2011, le rapport d'examen spécial antérieur faisait mention d'un défaut grave, qui a été corrigé depuis.

[8] Aucun examen spécial effectué en 2011-2012 ne faisait état de défauts graves signalés auparavant.

Tableau 2 des indicateurs — Sommaire de notre rendement organisationnel

Objectifs et indicateurs	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2011-2012	Cibles 2011-2012
Nos travaux respectent les échéances.			
Pourcentage des audits d'états financiers terminés à la date d'échéance[1] :			
• Sociétés d'État fédérales ayant des échéances fixées par la loi	96 %	98 %	100 %
• Autres organisations fédérales ayant une échéance fixée par la loi[2]	96 %	91 %	100 %
• Organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi	100 %	93 %	80 %
• Organisations territoriales	31 %	56 %	60 %
Pourcentage des rapports d'audit de performance terminés avant la date de dépôt prévue qui est indiquée dans le *Rapport sur les plans et les priorités*	92 %	88 %	90 %
Pourcentage des rapports d'examen spécial remis à la date d'échéance fixée par la loi ou avant cette date	100 % (4 sur 4)	100 % (2 sur 2)	100 %
Nos travaux respectent le budget.			
Pourcentage des audits réalisés dans les limites du budget[3] :			
• Audits d'états financiers – sociétés d'État fédérales	69 %	80 %	80 %
• Audits d'états financiers – autres organisations fédérales ayant des échéances fixées par la loi	65 %	57 %	80 %
• Audits d'états financiers – organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi	69 %	79 %	80 %
• Audits d'états financiers – organisations territoriales	26 %	59 %	80 %
• Audits de performance	88 %	84 %	80 %
• Examens spéciaux	50 % (2 sur 4)	100 % (2 sur 2)	80 %
Nos rapports d'audit sont fiables.			
Pourcentage des revues internes des pratiques qui indiquent que les opinions et les conclusions de nos rapports d'audit sont appropriées et s'appuient sur des éléments probants[4]	95 % (18 sur 19)	100 % (11 sur 11)	100 %
Les examens externes par les pairs indiquent que nos cadres de gestion de la qualité sont bien conçus et efficaces	s.o.[5]	s.o.[5]	100 %

Tableau 2 des indicateurs — Sommaire de notre rendement organisationnel (suite)

Objectifs et indicateurs	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2011-2012	Cibles 2011-2012
Nous offrons un milieu de travail respectueux.			
Pourcentage des employés qui trouvent que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne	s.o.[6]	s.o.[6]	80 %
Pourcentage des membres de la direction qui satisfont à nos exigences linguistiques :			
• vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux	84 %	84 %	100 %
• directeurs travaillant dans une région bilingue	73 %[9]	74 %	75 %
Pourcentage de la représentation par rapport à la disponibilité au sein de la population active pour :			
• les femmes	115 %	116 %	100 %
• les personnes handicapées	120 %	106 %	100 %
• les Autochtones	129 %	105 %	100 %
• les membres d'une minorité visible	109 %	86 %	100 %
Taux de maintien en poste des professionnels de l'audit	89 %	89 %	90 %

[1] « Respect des échéances », en ce qui a trait aux audits d'états financiers, signifie l'échéance prévue par la loi, s'il y en a une de prévue (généralement 90 jours après la clôture de l'exercice), ou 150 jours après la clôture de l'exercice lorsque la loi ne fixe pas d'échéance.

[2] La Commission des champs de bataille nationaux est exclue de ce calcul puisque l'échéance fixée par la loi est de seulement 60 jours après la clôture de l'exercice.

[3] « Respect du budget » signifie que le nombre réel d'heures nécessaires pour effectuer un audit ne dépasse pas de plus de 15 % le nombre d'heures prévu au budget.

[4] Cet indicateur remplace « le pourcentage de revues internes des pratiques dont les responsables trouvent que nos audits se conforment à notre système de contrôle qualité ».

[5] Il n'y a eu aucun examen externe par des pairs au cours des exercices 2010-2011 et 2011-2012.

[6] Aucun sondage n'a été mené auprès des employés en 2010-2011. En 2012-2013, un court sondage auprès des employés a été mené.